

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement



Rapport d'activité 2002

1-RAPPORT MORAL

- p1 Le PLU de Montpezat
Le PLU de Lavilledieu
Le PLU de Lussas

2-EN HOMMAGE À JACQUES DESPAX

- p3 L'ACCOMPAGNEMENT
DES POLITIQUES
URBAINES

3-EN HOMMAGE À MAURICE ALLEFRESDE

Le développement local,
la géographie et les
géographes

- p5 Aubenas
Privas
p7 Bourg-Saint-Andéol

4-COMPOSITION DE L'ASSOCIATION

Le conseil d'administration
Le bureau
L'équipe technique
Les membres adhérents

- PROGRAMMATION DES
ESPACES PUBLICS
Sceautres
Glun
p14 Banne

5-LES MISSIONS DU CAUE

Évolutions des démarches
et des méthodes

- p14 PROGRAMMATION DES
p15 BÂTIMENTS PUBLICS
p15 Saint-Martin-de-Valamas
p16 Maison du Parc à Thines
Lentillères

6-L'AIDE À LA DÉCISION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Les communes conseillées
en 2002

- p18 LES JURYS DE CONCOURS

7-LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

- p18 Analyse de la mission sur les
trois dernières années
Les permanences en 2002

L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

Colloque de Vanosc
Liste des communes conseillées
en 2002 pour un document
d'urbanisme

8-LES ACTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

- p19 Intervention à
Montpezat-sous-Bauzon
Intervention dans les écoles
du Coiron

9-LES ACTIVITÉS DU CENTRE DE DOCUMENTATION**10-LES ACTIONS CULTURELLES**

- p31 Nuit du film 2002
p33 RN 86
p35

11-REVUE DE PRESSE

- p37
p37
p39
p41

- p43
p43
p45
p47

p49

p49

p50

p54

p54

p55

L'exercice qui vient de se terminer marque une nouvelle étape dans l'évolution de nos activités. Les changements du cadre réglementaire (loi SRU en particulier) ont amenés les municipalités élues en 2001 à redéfinir leurs objectifs de développement urbains et pour cela ont fait appel en nombre au CAUE.

Nous avons retenu ensemble des dispositions pour faire face à ce surcroît (momentané ?) d'activités. Le Conseil Général nous a accordé une aide limitée à 2002 et 2003 pour financer ces tâches qui ne font pas parties de nos quatre missions de base et nous avons mis en place un système de participation des collectivités. Les résultats font apparaître que l'augmentation de cette activité coûte plus cher que ce qu'elle est financée, c'est pourquoi le conseil d'administration a décidé de vous proposer des mesures destinées à assurer l'équilibre du budget.

Nous continuons d'assurer les permanences dans les communes et cette activité, gratuite pour les candidats constructeurs, est en augmentation. Suivant en cela les indications de notre conseil d'administration nous développons les actions pédagogiques, mais toujours en liaison avec nos actions sur le terrain. Les manifestations que nous avons organisées ou auxquelles nous avons contribué (nuit du cinéma) ont toutes été un grand succès.

La gestion rigoureuse mise en place par le conseil d'administration de septembre dernier s'est montrée

efficace et nous retrouvons une situation financière jamais atteinte.

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier toute l'équipe du CAUE qui s'est constituée depuis que j'ai l'honneur d'assurer la présidence autour de Patrick FIFRE, Patrice FLAMBEAUX et Agnès PEYSEL-LON...Aux membres du conseil d'administration qui ont impulsé et animé tous ces changements depuis quelques années. J'adresse également mais très sincères remerciements à deux militants du développement durable qui nous ont quittés dans cette période, Jacques DESPAX et Maurice ALLEFRESEDES. Le souvenir de leur engagement reste pour nous tous un exemple à suivre.

Jean-Claude TOURNAYRE
Président du CAUE




Jacques DESPAX était vice-président chargé des finances du CAUE depuis le 22 mars 1999. À l'instar de ses engagements dans le monde mutualiste ou dans celui de l'éducation nationale, Jacques DESPAX s'est impliqué dans la vie de notre association avec un dynamisme et un enthousiasme sans pareil.

Toujours présent, même durant les périodes de crises, il a su, avec clairvoyance, impulser des orientations et opérer des choix clairs pour favoriser le rayonnement de la structure au-delà de toutes contingences partisans. Fidèle à sa conception du service public, il a voulu donner au CAUE une image renouvelée d'un organisme tourné vers l'aide à la décision des collectivités du département.

Amoureux de la diversité des paysages de l'Ardèche, il a activement soutenu les réflexions et les actions développées dans ce domaine. Lorsque l'équipe technique oubliait de s'engager auprès des milieux scolaires, il savait avec détermination lui rappeler ses missions de base dont celle destinée à l'éducation à l'espace des plus jeunes. Avec intelligence et malice, il aimait susciter le débat entre nos différents partenaires afin de construire des projets de qualité. Nos plus jeunes salariés, désignés en avril 2000 pour représenter le CAUE de

l'Ardèche au congrès national des CAUE, se souviennent encore de l'attention qu'il portait aux débats et à la vie de ce mouvement. L'ensemble du conseil d'administration regrette vivement sa disparition et lui rend hommage.





Maurice ALLEFRESDE a été désigné, par le préfet de l'Ardèche, administrateur du CAUE en juin 1992. En qualité de géographe, aguerri aux questions de développement local aujourd'hui durable, sa présence et son franc parlé ont toujours été appréciés par l'ensemble des membres du conseil d'administration et ont permis de guider les actions du CAUE. En marge des obédiences disciplinaires de la géographie, dénonçant le statisme de sa propre discipline, Maurice ALLEFRESDE a développé des approches instruites du paysage et a aidé le CAUE à se positionner et à retrouver, à l'échelle du département, une logique d'actions au service des territoires. Le texte présenté ci-après aborde la question de l'implication des géographes dans le développement qu'on appelait à l'époque local, désormais durable. Nous tenons à lui rendre hommage .

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

La géographie, en France, a-t-elle été, est-elle, pourrait-elle être, une discipline-clé, pour le développement en général, et pour le développement local en particulier ? Les géographes ont-ils été, sont-ils, pourraient-ils être, devraient-ils être, des protagonistes actifs du développement à l'échelle locale ? La question est indiscutablement une question d'actualité, parce que le thème du développement l'est, en France et ailleurs.

Si la question peut-être posée en ces termes, c'est que l'implication de la géographie et celle des géographes dans le développement local ne vont pas de soi. Notre interrogation n'est en fait qu'un aspect d'un vieux débat qui, bien évidemment, ne se règlera pas de sitôt. Entre géographes surtout **observateurs** du changement spatial et social, et géographes surtout **acteurs** de la transformation des territoires et des sociétés, la distance est bien plus décisive qu'entre géographie physique, géographie humaine et géographie régionale.

Il ne saurait s'agir ici, pourtant, de juger les uns et les autres. Car non seulement la géographie et les géographes n'ont pas, et de loin, la même fonction selon les pays, mais, compte tenu des questions de personnalité, de tempérament, ou de hasard dans l'existence, il y a presque autant de géographes différents les uns des autres qu'il n'y a d'individus ayant opté pour cette discipline. Évaluer le rôle de la géographie et

des géographes dans le développement local, c'est reprendre une fois encore la parabole de la bouteille (à moitié vide ou pleine).

- Pour la majorité des géographes, l'implication es qualité dans une opération de développement sur le terrain est une démarche à laquelle ils se refusent, qu'ils n'ont jamais souhaitée, ou qu'ils n'ont jamais eu l'occasion de se voir proposer.

- Pourquoi tant de géographes ont-ils peu investi dans la pratique du développement local ou régional ? Pourquoi la qualification que confère, comme tout savoir, le savoir géographique ne s'est-elle pas plus souvent appliquée à l'intervention professionnelle en appui au développement local ?

- Faut-il tenir seulement pour une malicieuse boutade l'aveu de l'un des nôtres selon lequel "l'utilité, ça c'est une question que je ne me suis pas posée"...

- Pourquoi, à l'inverse, une partie des géographes et de la géographie se sont-ils clairement placés dans une attitude de participation au développement, en s'associant, sur le terrain, à la mise en oeuvre d'opérations de développement, à leur préparation, à leur programmation, à leur réalisation, se comportant en cela en agents de développement ? Quand ils l'ont fait, comment l'ont-ils fait ? Quels sont les degrés possibles de l'implication ? Quel est l'apport spécifique de la géographie dans de

telles actions ? Et que reste-t-il à faire désormais pour des géographes qui entendent participer en tant que tels au processus de développement local ?

1. ENTRE GÉOGRAPHIE,
GÉOGRAPHES ET
DÉVELOPPEMENT LOCAL,
LE PLUS
SOUVENT UN CONSTAT DE
CARENCE :

Beaucoup de géographes en conviennent, même si le ton diffère de l'un à l'autre :

Désabusé : " la réflexion des géographes français sur les problèmes de développement est assez faible "

Naïf : " les géographes doivent réfléchir sur leur métier, sur leur rôle individuel et collectif au sein de la société (C'est donc qu'ils ne le feraient pas, ni ne l'auraient pas encore fait ? ...)

Professoral : "les géographes universitaires ont été amenés à penser que c'étaient seulement les recherches désintéressées qui relevaient vraiment de la science"...

Perspicace et amer : "les géographes classiques, en s'en tenant à la description de la région ne l'ont guère "expérimentée" du dedans, ne l'ont pas "vécue"... . Pour s'être contraints à ce qu'ils considéraient comme l'analyse "objective", faite à partir de critères plats et d'indicateurs sans vie, ils se sont exclus du débat

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

régional. Ils n'ont même pas pu participer en temps voulu au grand mouvement d'identification et de délimitation des régions. La plupart d'entre eux en tout cas".

Un autre géographe parle de notre métier "géographie scolastique indifférente au quotidien".

Et pour finir, cette chute : "il continue d'exister, voire de prospérer, dans les universités, dans les écoles primaires et secondaires, une géographie molle, insensible à l'agitation de son aile marchante" ... Elle l'est aussi à l'activité du milieu ambiant.

Cette géographie "classique" apparaît donc comme étant la plus éloignée de toute implication dans le développement. Elle se borne, au pire, à décrire, inventorier, classer, élaborer des "typologies", au mieux, elle avance des éléments d'interprétation et vise à la "connaissance instruite" des paysages et des sociétés. Sa finalité est de s'enseigner pour se reproduire. Bien plus que la thèse, le produit-test de cette conception de la géographie c'est l'épreuve d'agrégation qui consiste à pourvoir cette géographie en servants. La pureté de l'objet et la rigueur des règles procèdent ici d'une logique d'intégrisme.

Entre cette géographie-là et le développement local il y a incompatibilité pour cette simple raison qu'elle entend rester au stade d'un "**diagnostic sans ordonnance**", c'est-à-dire d'un état des lieux non assorti de prescriptions ou d'actions :

Une géographie notariale. L'autre raison, non moins évidente, tient au fait que cette géographie-là n'est qu'une discipline **d'étude des signes**, c'est-à-dire de ce qu'a déjà produit la transformation sociale ou spatiale : Cette géographie-là limite son champ d'action à l'aval des changements. En ce sens, si son infirmité mineure est de ne produire que des diagnostics périmés aussitôt que publiés, son incapacité majeure est de ne pas pouvoir contribuer à anticiper, à imaginer, programmer et réaliser (avec d'autres) les évolutions souhaitables qui définissent précisément ce qu'on appelle le développement.

-2. GÉOGRAPHIE, GÉOGRAPHES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL, UN PAS EN AVANT : LA TENTATION DE L'EXPERTISE ET SES LIMITES.

Or, s'agissant de participer au développement quand on est géographe, "s'abstenir, c'est encore prendre parti" comme c'est le cas en politique. C'est laisser à d'autres le soin et le pouvoir de faire le développement à notre place, voire contre nous. " L'abstention au niveau de l'action, et le refuge dans la critique a posteriori, sont une manière de renoncement", comme le reconnaît l'un des nôtres.

Cette constatation d'évidence a conduit certains géographes à affirmer et à démontrer la capacité de

leur discipline à énoncer les changements souhaitables et les moyens correspondants à l'appui de leur analyse de situation. ("Diagnostic avec ordonnance").

La géographie fait alors un pas vers l'action de développement par le biais de **l'expertise**. En géographie, ce début d'ouverture vers l'application pratique de la discipline aurait dû, semble-t-il, s'opérer sous les plus heureux auspices : L'expertise est en effet valorisante pour la discipline, et gratifiante pour le géographe qui, es qualité, est sollicitée au nom de son savoir reconnu. L'expertise s'accommode bien, par ailleurs, de l'individualisme et de la spécialisation pour lesquels la plupart des géographes ont longtemps manifesté une belle propension.

D'où vient alors que dans les années qui suivirent la dernière guerre, le climat dans lesquels se joua la destinée de cette nouvelle géographie d'expertise fut empoisonné par l'ambiguïté du discours, le trompe-l'œil, le débat de casuistique, la chicane, dont la seule finalité semblait être de savoir si la géographie méritait d'être qualifiée désormais d'"**appliquée**", ou d'"applicable", d'"active" ou de "volontaire" ou de "dynamique"...

Ce débat, certes, appartient à l'histoire : Une fois de plus la "rénovation" s'épuisa et se neutralisa dans un combat des chefs, et l'on crut pouvoir sortir de l'impasse et faire la trêve en énonçant cette petite lâcheté : « La géographie peut être à la

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

rigueur applicable, mais elle ne saurait être appliquée que par d'autres que le géographe, celui-ci, à la différence du politique n'ayant pas le pouvoir de décision. » « Le géographe n'est pas le Prince ... Au mieux il peut être l'un de ses conseillers. » "Le géographe n'est pas celui qui décide d'une stratégie car il n'est pas le chef d'Etat ou le chef de guerre." Cette incroyable confusion dans l'analyse des niveaux du pouvoir (comme si tout le pouvoir résidait dans le "prince", le "chef d'Etat" ou le "chef de guerre") a considérablement compromis l'envol que la géographie paraissait vouloir prendre. À cet avatar dommageable est lié le désengagement manifeste et durable de notre discipline par rapport à la pratique du développement et, dans la place ainsi laissée libre, l'intervention de disciplines de substitution qui se sont découvert une capacité à traiter de la dimension spatiale des phénomènes : urbanisme, architecture, économie industrielle, économie rurale...

Aujourd'hui encore, le positionnement de la géographie et des géographes par rapport aux opérations de développement territorial est perturbé, en France et dans le Tiers Monde, par les relents des querelles pseudo idéologiques qui ont pendant près de vingt ans agité notre corporation. (voir par exemple le débat sur "le devoir d'ingérence"),

On continue à ruser avec l'expression d'un malaise ou avec la difficulté de prendre parti. On s'en tire par des contorsions ou des

pirouettes verbales : La géographie, dit-on encore, est "une science utile sinon directement applicable". Ou bien "On peut définir notre tâche comme une préparation à une géographie active, mais ne vaudrait-il pas mieux dire que, pour faire une bonne géographie, il faut des géographes actifs c'est-à-dire vivant leur temps et dans le temps..." Un autre collègue se tire de la difficulté en disant que "le mot géographie suivi d'un adjectif c'est justement ce qu'il faut refuser"...Et l'on en vient à donner, du rôle désormais dévolu au géographe, une définition aussi nouée et alambiquée que celle-ci "le rôle du géographe est de rendre compte de l'enchevêtrement spatial de différentes catégories de phénomènes et de mouvements d'envergure diverse sur des territoires d'inégale ampleur, de façon à ce que les entreprises humaines puissent y être menées ou organisées plus efficacement "

Ainsi, même quand elle s'est avancée sur le terrain concret de l'expertise ou du conseil, la géographie se mutile encore et les géographes assignent des limites à leur action, au nom d'une prétendue nécessité de division des tâches, et d'un partage tabou entre le technique et le politique. Comme si le développement territorial auquel le géographe peut collaborer avec bonheur ne consistait pas, précisément, à reconnaître et à donner le pouvoir de faire à ceux qui ont capacité théorique et pratique de faire, y compris quand, de temps à autre, cela doit s'opérer dans la conflictualité.

Il faut cependant porter au crédit des opérations d'expertise, auxquelles des géographes ont été conviés, le fait d'avoir aiguisé le regard de la discipline sur le monde en stimulant son **acuité critique**. La fonction critique des géographes, officiellement sollicitée ou non, a eu l'occasion de s'appliquer de plus en plus à l'évaluation des changements s'opérant sur l'espace et dans la société, au fur et à mesure que progressait la connaissance qu'on pouvait avoir de ces transformations, et que s'affirmaient les possibilités de débat démocratique sur les politiques d'"aménagement".

L'analyse critique des propositions, - ou des décisions-, d'aménagement ne comporte pas qu'une dimension économique, ni même seulement une dimension sociale. L'analyse de la multiplicité et de la conjugaison des effets induits par une décision d'aménagement implique nécessairement une approche territoriale et l'examen critique des impacts sur un espace et sur la société qui y vit. Le recours à la géographie et à la fonction critique des géographes en devrait découler tout naturellement, en particulier quand des décisions d'aménagement compromettent ou contrarient le développement territorial.

De la critique à la proposition alternative, le passage paraîtrait devoir s'opérer logiquement : Et si, poussant plus avant le déroulement d'une démarche d'intervention amorcée par l'expertise, le géographe en

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

venait à engager son savoir, son savoir-faire, et sa responsabilité jusque dans l'action ? Et si, selon la célèbre formule, non content d'"expliquer " le monde et de le "juger", il entreprenait avec d'autres de "le changer" ?

3. LE GÉOGRAPHE "MILITANT DU TERRITOIRE".

Quelques géographes pourraient faire leur, aujourd'hui, cette formule inventée par d'autres, pour qualifier leur engagement et celui de leur discipline hors de la "cité savante", dans la pratique même du développement territorial. Leur géographie ne consiste alors pas seulement à "penser le territoire" mais à participer à sa transformation raisonnée et concertée, à agir sur lui à partir d'une connaissance qu'on a acquise de lui.

La proposition par laquelle on a voulu définir l'objet de la géographie, à savoir "penser l'espace pour agir plus efficacement " peut aussi être renversée pour définir la géographie appliquée au développement, dont l'objet devient "agir plus efficacement et, pour cela, savoir penser l'espace"...En somme une géographie qui soit à la fois une discipline dérivant dans l'action et de l'action.

L'un des nôtres ne dit-il pas, très opportunément, que "la légitimité épistémologique d'un savoir se fonde, non pas dans un cadre académique, fut-il scientifique, mais sur des pratiques sociales assorties de

résultats tangibles" ?

Et cet autre encore : La perspective de l'action "place le géographe en position de jugement et prépare donc sa sortie de la prétendue neutralité scientifique".

3. 1 : Le "passage à l'acte" du géographe qui s'investit dans le développement local résulte en partie d'éléments fortuits et comporte souvent une part de hasard et de chance.

L'accès à une fonction élective (maire, conseiller général ou régional, député ...) en est peut-être un élément facilitateur mais cette condition, à l'examen, n'apparaît ni nécessaire, ni suffisante. Les géographes qui sont devenus "militants du territoire" c'est-à-dire acteurs du développement territorial ont obéi à quelques motivations simples : Désir de sortir d'une pratique académique de pure reproduction du système, ou d'enrichir et de renouveler cette pratique en l'ouvrant sur l'extérieur ; exploiter mieux la fonction critique de la discipline et s'appuyer sur elle pour gagner à l'idée du changement un public toujours plus large, débordant le cadre du seul public universitaire ; utiliser en France, l'occasion historique offerte par l'apparition de nouveaux modes d'action sur le terrain, à savoir :

- L'immense opportunité ouverte par la formation continue des adultes, après 1971 ;
- la montée en puissance du "local" inscrite dans le Mouvement des Pays,

la politique contractuelle des Contrats de Pays, Chartes Intercommunales d'Aménagement et de Développement, Initiatives locales pour l'Emploi, etc...etc ... et, plus généralement, la montée de la revendication de collectivités clairement territorialisées et identifiées par leur rapport à un lieu spécifique (Corse, Bretagne, minorités régionales) ;

- enfin opportunités offertes en terme d'action territoriale par l'amorce de la décentralisation administrative.

L'engagement des quelques géographes qui ont saisi ces opportunités ne s'apparente en rien à la démarche romantique d'une "géographie aux pieds nus". Marqué de beaucoup d'opportunisme, il ne représente pas, pour autant, une recherche de facilité. Il faut enfin souligner que cet engagement s'inscrit dans la filiation de la géographie, dans la fidélité à cette discipline, et non en rupture ou en sécession avec elle.

3.2. Les formes concrètes qu'a pu prendre cet engagement dans l'action locale sont relativement diverses et l'on ne saurait ici les énumérer toutes. On pourrait, à titre d'exemples, en indiquer trois types :

- La participation des géographes à l'élaboration, à la réalisation, et au contrôle de suivi de projets locaux de développement. Au sein d'une équipe multidisciplinaire, le géographe occupe une fonction permanente,

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

non limitée à l'expertise : il élucide les rapports entre projet de développement et ressources locales, il aide à l'élaboration de méthodologies pour l'explicitation des besoins, pour le maniement de la statistique démographique ou économique, pour la figuration cartographique. Il aide à la mise en synergie de chantiers de développement similaires ou complémentaires ... etc...

- La participation de géographes à toutes les tâches de formation, de sensibilisation, d'initiation, de "conscientisation" qui préparent ou accompagnent le développement local, aussi bien dans l'Université que sur le terrain : Dans l'Université, il s'agit de l'organisation des "filiales" préparatoires non seulement à l'"aménagement" mais au développement. (DEA, DESS, MST ...). Hors de l'Université, à l'intention du public concerné par le développement local, il s'agit de formations autres que professionnelles et qui sont désormais désignées par le vocable "Formation-Développement", dont l'objectif est de doter individuellement et collectivement les membres d'une collectivité territoriale, rurale ou urbaine, de toutes les qualifications (autres que simplement professionnelles) que requiert le développement. Une illustration exacte de ce type de formation a été fournie dans le cadre d'un programme appliqué entre 1976 et 1981 à l'ensemble de la population rurale du département de l'Ardèche, sous l'égide d'une Association créée au sein du département de Géographie de l'Université

de Lyon 11, le C.E.F.R.A (Centre d'Etudes et de Formation Rurales Appliquées)

Dans la perspective du développement local, les géographes ont aussi qualité à participer à la formation des agents locaux de développement, des Élus locaux, et à la sensibilisation aux aspects territoriaux du développement des personnels de l'éducation initiale ou de la formation professionnelle. (Conseillers en Formation continue des GRETA, Conseillers agricoles, Agents Techniques des Métiers, etc).

La valorisation théorique et méthodologique, par le géographe, de sa pratique de terrain dans une action de développement fait partie de son engagement. Déjà la contribution de géographes à l'élaboration de théories du développement territorial ou à l'étude des dispositifs propres à en assurer la mise en œuvre, concourt à renouveler la pensée et la pratique du développement et de la formation qui lui est associée. Mais il reste beaucoup à faire encore en la matière. L'approche territoriale du développement, soigneusement démarquée de l'approche économiciste qui a jusqu'ici prévalu, manque encore d'outils. Est-on suffisamment conscient, par exemple, de notre infirmité à évaluer une action de développement, à en mesurer tous les effets, faute de pouvoir disposer d'une batterie d'indicateurs adaptés, distincts de ceux par lesquels, jusqu'ici, nous avons mesuré des effets de croissance ? Aux côtés d'autres scientifiques et praticiens, les géographes ont un

rôle déterminant à jouer dans l'élaboration de nouveaux critères d'évaluation du développement et dans la définition de leurs modes d'emploi, ne serait-ce que pour permettre enfin la mesure des effets autres qu'économiques et de court terme induits par le développement comparativement à la croissance.

4. QUELQUES ASPECTS DE L'APPORT DES GÉOGRAPHES ET DE LA GÉOGRAPHIE À LA PROBLÉMATIQUE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Le géographe a-t-il, de par sa formation et son expérience, un apport spécifique à fournir au processus de développement, et si oui dans quels domaines précis ? Que lui appartient-il de traiter spécialement dans l'action locale ?

4. 1. La participation de quelques géographes à l'élaboration de projets locaux a déjà permis d'alimenter une réflexion sur ce qu'est le "développement" (et sur ce qui ne l'est pas). La géographie vouée aux actions territoriales a contribué à l'explicitation des concepts relatifs au développement, et aidé à lever de graves ambiguïtés de vocabulaire. Ce sont des géographes qui ont contribué à souligner l'erreur qui se commettait à confondre développement et croissance, développement et aménagement. Ce sont eux qui ont aidé à révéler des cas de croissance non accompagnés de développement, et qui ont montré qu'en cas de croissance "appauvrissante", il y a antagonisme radical entre croissance et

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

développement. Ce sont aussi des géographes qui ont montré que la mise en place d'équipements et d'infrastructures censés avoir un effet structurant sur le territoire, - par quoi se définit l'"aménagement" - ne suffisait pas, dans bien des cas, à assurer le développement des zones et des sociétés concernées. Certains géographes ont pu en plaisanter, parlant, fort à propos, non d'aménagement du territoire mais de "déménagement du territoire". L'aménagement, comme la croissance économique n'est, au mieux, qu'un moyen du développement territorial, celui-ci comportant autant de paramètres qualitatifs que d'indicateurs quantifiables.

4.2. Un autre apport spécifique des géographes au débat sur le développement local a été de souligner qu'à côté de situations de marginalité sociale et de précarité individuelle existaient des situations de marginalité et précarité territoriales affectant des collectivités entières, et qu'il convenait de les traiter au même titre que l'exclusion sociale à laquelle s'applique le R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion)

À cet égard, n'est-il pas vrai qu'il appartient aussi au géographe de souligner l'inanité de politiques qui, sous couvert de meilleures distributions, et de "partage" entendraient résoudre par l'assistance et par la subvention la question de nos disparités territoriales et du retard de développement de certaines de nos régions ? Celles-ci méritent

mieux que l'aide humanitaire, tout comme le Tiers Monde. Les inégalités territoriales, les disparités spatiales ne se gèrent pas, elles se suppriment, et le moyen en est le développement local.

Un autre leurre que les géographes - en particulier ruraux - se devraient de dénoncer : c'est le mirage d'un développement de nos zones rurales les plus déprimées, par le moyen de leur intégration à toute force dans notre modèle économique dominant, l'économie de marché. Comment imaginer en effet que ces zones puissent être aujourd'hui sauvées par un système auquel elles doivent précisément d'être marginalisées ? C'est aussi aux géographes de proclamer que le prétendu "sous-développement" de ces zones n'est pas une fatalité irréversible, et qu'il convient, pour y assurer la relance du développement d'imaginer des formules et des itinéraires largement alternatifs et inédits par rapport au modèle dont nous disposons.

4.3. À cette démarche, les géographes devraient être naturellement enclins ; car qui mieux que le géographe peut dire que ce qui caractérise d'abord les milieux physiques et humains à l'échelle du monde ou d'un pays c'est leur extrême diversité, donc la variété, des modes de développement à préconiser ? La grande leçon de la géographie, en termes de développement, c'est qu'il ne saurait y avoir de modèle de référence, et qu'aucun état, aucun système économique, aucun

régime politique ne saurait prétendre constituer un modèle infaillible, donc qu'il n'y a en ce domaine que des stratégies géographiquement différenciées.

4.4. La définition du périmètre géographique pertinent pour la mise en oeuvre de ces stratégies locales de développement offre au géographe un nouveau motif d'intervention. Quelle est la superficie du territoire la mieux adaptée aux exigences du développement local ? Quelles en sont les limites idéales (naturelles, administratives, de sentiment d'appartenance, ou autres ...) ? Quelle est la nature de cet espace : un territoire homogène, ou composite ? Ne faut-il pas dans la plupart des cas, distinguer soigneusement un "espace de gestion" administrative (commune, canton, arrondissement, département...), et "l'espace de programmation" du développement local, qui est un espace de perspective. ("les limites administratives entravent de manière souvent très contraignante l'impulsion et la coordination des actions d'aménagement" M.C.Maurel). Au surplus c'est au géographe de dire que le développement local étant une dynamique, il ne peut de ce fait que s'inscrire dans des limites changeantes, appelées à évoluer dans le temps.

Il nous appartient aussi, dans ce domaine, de poser la très importante question qui est au cœur du débat sur le développement local, à savoir la question de la relation de l'échelon local aux échelles territoriales de plus

LE DÉVELOPPEMENT LOCAL, LA GÉOGRAPHIE ET LES GÉOGRAPHES

grand gabarit. C'est tout le problème de la dialectique "endogène"/"exogène" dans la mise en oeuvre du développement local, problématique à laquelle la géographie est préparée depuis longtemps, ce qui explique combien précieuse peut être la mise en garde du géographe contre la confusion entre "développement endogène" et "autarcie" que sont tentés de faire certains acteurs zélés du développement local.

4.5 Enfin le rôle du géographe devenu militant du développement local consiste parfois à appliquer son jugement critique au concept même de "local", pour opérer quand elles s'imposent, de salubres remises en question, et refroidir les enthousiasmes des prosélytes du "tout local". La géographie aide à distinguer là où le développement est possible de là où il ne l'est pas ou ne l'est plus, faute de ressource humaine suffisante et d'appétitude à concevoir un projet collectif. En d'autres circonstances, l'apport du géographe consiste à déceler les myopies localistes, les jeux de pouvoir du "microcosme", aussi pervers parfois pour le développement local que ceux du "macrocosme". Militant du territoire, le géographe ne saurait être pour autant, dans son engagement, ni un inconditionnel du localisme, ni le fantassin de toutes les batailles de clocher.

Conclusion.

L'aventure du développement local, celle qui vise à le faire reconnaître, à le légitimer, et à ce que lui soient fournis les moyens de sa mise en

oeuvre, cette aventure est engagée.

L'enjeu est considérable, infiniment plus large que celui de l'aménagement : C'est toute la question de la démocratie locale et de l'autorégénération des collectivités locales qui est en jeu.

Les géographes ont fait une entrée discrète dans cette aventure de notre temps. Ils y ont été parfois bien admis, parfois moins bien. Ils y ont parfois été encouragés, parfois dissuadés par les leurs. Mais quand on analyse ce que pourrait être leur contribution spécifique à cette édification des territoires, on se prend à souhaiter ardemment qu'ils n'y soient désormais pas absents.

Il ne s'agit pas, en la circonstance, de se comporter en experts ou en juges. Le géographe, aux côtés d'autres acteurs doit, dans cette entreprise collective transgresser le statut que lui donne sa seule fonction professionnelle : Membre de la collectivité, citoyen parmi d'autres, il se doit de se comporter autrement qu'en simple producteur de savoir, ou qu'en simple vecteur de connaissances qu'on serait porté à croire d'autant plus "nobles" qu'elles seraient sans prise sur l'évolution du monde.

Maurice ALLEFRESDE

Octobre 1989, confirmé : avril 2002.

CONSEIL
D'ADMINISTRATION**4 représentants de l'Etat**

M.le directeur départemental de l'agriculture et de la Forêt

M. BURBAN

M.le directeur départemental de l'équipement

M. PFEIFFER

M.le chef du service départemental de l'architecture

M. DURING

M. l'inspecteur d'académie

M. BENARD

Suppléants

Mme MONTMARD, architecte pour l'Ordre des architectes

M. PELAPRAT, architecte pour le Syndicat Départemental des architectes

2 Personnes qualifiées dans les domaines de l'Urbanisme et de l'Environnement choisies par le Préfet

M. LANDEL, maître de conférence

M. ALLEFRESDE, Géographe

commerce et d'industrie d'Aubenas

M.Le Président de la Chambre des notaires

M.Le Président de la Chambre des métiers

M.Le Président de la Chambre d'agriculture

Mme SAINT-CRIO, représentant l'Association des Maires de l'Ardèche, Maire de Soyons

M. TRAN, Président de l'Ecole d'Architecture de Lyon

6 représentants des collectivités locales désignés par le Conseil Général en 2001

M. BRUCHET, conseiller général, maire de Meyras

M. CONSTANT, conseiller général

M. DUBAY, conseiller général, Maire d'Alboussière

M. GAILLARD, conseiller général

M. GROS, conseiller général, maire de Lavillatte

M. TOURNAYRE, conseiller général

6 Membres élus au scrutin secret par l'Assemblée Générale pour 3 ans

Mme ROBERT, adjointe à la mairie de St Romain-de-Lerps

M. DESPAX, maire de Dunière-sur-Eyerieux

M. DAUDEL, adjoint au maire de Bourg-Saint-Andéol

M. DOUILLET, Président du CAL 07,

M. GRENIER, maire de St Marcel-les-Annonay,

M. MANGEANT, directeur du CDT,

4 Représentants des professions concernées, désignés par le Préfet.

M. DUNOGIER, représentant la Chambre des géomètres experts

Mme ARNICHAND, représentant l'Ordre des architectes

M. DUCHAMP, représentant le Syndicat départemental des architectes de l'Ardèche

M. CORTIAL, représentant de l'Union départementale des syndicats des maîtres artisans de l'Ardèche

1 Représentant élu par l'ensemble du personnel du CAUE siégeant avec voix consultative :

Mlle TREIBER, paysagiste

Les membres associés, siégeant avec voix consultative

M.Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Annonay

M.Le Président de la Chambre de

LE BUREAU ET L'ÉQUIPE
DU CAUE DE L'ARDÈCHE**LE BUREAU**

Président :

M. TOURNAYRE, conseiller général

Vice-Président :

M. GAILLARD, conseiller général**M. DESPAX**, chargé des finances

Secrétaire :

Mme ROBERT, adjointe à la mairie
de St Romain-de-Lerps

Membres :

Mme SAINT-CRIO, représentant
l'Association des Maires de l'Ardèche,
Maire de Soyons**M. ALLEFRESDE**, Géographe**M. DUNOGIER**, représentant la
Chambre des géomètres experts**M. DUCHAMP**, représentant le
Syndicat départemental des architectes**Mme ARNICHAND**, représentant
l'Ordre des architectes**L'ÉQUIPE DU CAUE**

Directeur :

M. FIFRE, urbaniste - géographe

Responsable d'études :

M. FLAMBEAUX, architecte

Chargé de mission :

M. BOUSQUET, architecte

Chargés d'études :

Mlle TREIBER, paysagiste**Mme MAGNIEZ**, environnementaliste**M. ROBERT**, environnementaliste

Infographie :

M. MARTIN, plasticien

Documentation :

Mlle GAMER

Secrétaire-comptable :

Mme PEYSSELON**STAGIAIRES INTÉGRÉS À
L'ÉQUIPE EN 2002****Mlle COTIER**, élève urbaniste**Mlle PALJKOVIC**, élève ingénieur
paysage**Mlle CHAPULLIOT**, élève urbaniste**M. SAUZON**, élève urbaniste**M. GRIMAUD**, élève architecte**M. JEOFFROY**, élève ingénieur**M. CARRÈRE**, élève juriste

MEMBRES ADHÉRENTS
DU CAUE**LES PARTICULIERS
ADHÉRENTS**

M.BAROLLE
M.BRENDLE
M.LAROCHE
Mlle MORFIN
M.PERENON
M.PLUMECOCO

**LES PROFESSIONNELS
ADHÉRENTS**

AILANTE PAYSAGE	bureau d'études
ALPHA	imprimeur
C.BERTIER	SARL d'architecte
M.CHAMBON	architecte
M.CUCHE	architecte
M.DHENNIN	architecte
M.GAGLIONE	architecte
Mme GAGLIONE	paysagiste
M.MARTEL	architecte
Mme MERIAU	urbaniste
M.PELAPRAT	architecte
M.RAVEREAU	architecte
M.REVERDI	architecte

**LES COMMUNAUTÉS DE
COMMUNES ADHÉRENTES**

(Carte n°1)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
BASSIN D'ANNONAY

- 1- ANNONAY
- 2- BOULIEU-LES-ANNONAY
- 3- DAVÉZIEUX
- 4- ROIFFIEUX
- 5- ST-CLAIR
- 6- ST-CYR
- 7- ST-MARCEL-LES-ANNONAY
- 8- SAVAS

COMMUNAUTE DE
COMMUNES "LES 2 CHÊNES"

- 9- CHARMES-SUR-RHÔNE
- 10- ST-GEORGES-LES-BAINS

**LES COMMUNES
ADHÉRENTES**

(Carte n°2)

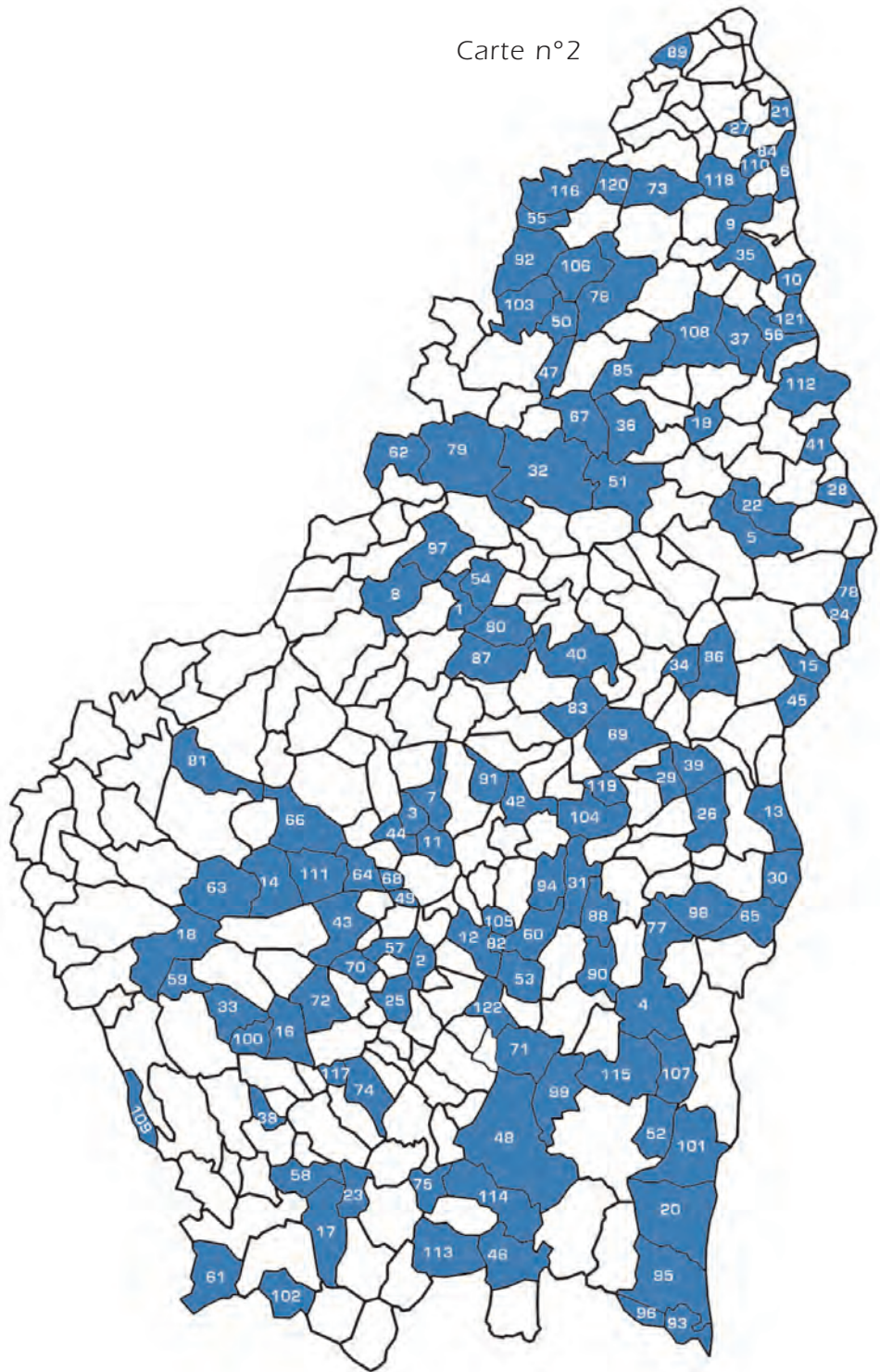
- 1-ACCONS
- 2-AILHON
- 3-AIZAC
- 4-ALBA-LA-ROMAINE
- 5-ALBOUSSIERE
- 6-ANDANCE
- 7-ANTRAIQUES-SUR-VOLANE
- 8-ARCENS
- 9-ARDOIX
- 10-ARRAS-SUR-RHÔNE
- 11-ASPERJOC
- 12-AUBENAS
- 13-BAIX
- 14-BARNAS
- 15-BEAUCHASTEL
- 16-BEAUMONT
- 17-BERRIAS & CASTELJAU
- 18-BORNE
- 19-BOUCIEU-LE-ROI
- 20-BOURG-SAINT-ANDÉOL
- 21-CHAMPAGNE
- 22-CHAMPIIS
- 23-CHANDOLAS
- 24-CHARMES-SUR-RHÔNE
- 25-CHASSIERS
- 26-CHOMERAC
- 27-COLOMBIER-LE-CARDINAL
- 28-CORNAS
- 29-COUX
- 30-CRUAS
- 31-DARBRES
- 32-DESAIGNES
- 33-DOMPNAC
- 34-DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX
- 35-ECLASSAN
- 36-EMPURANY
- 37-ÉTABLES
- 38-FAUGÈRES
- 39-FLAVIAC
- 40-GLUIRAS
- 41-GLUN
- 42-GOURDON
- 43-JAUJAC
- 44-JUVINAS
- 45-LA VOULTE
- 46-LABASTIDE-DE-VIRAC

- 47-LAFARRE
- 48-LAGORCE
- 49-LALEVADE-D'ARDÈCHE
- 50-LALOUVESC
- 51-LAMASTRE
- 52-LARNAS
- 53-LAVILLEDIEU
- 54-LE CHEYLARD
- 55-LE MONESTIER
- 56-LEMPES
- 57-LENTILLERES
- 58-LES ASSIONS
- 59-LOUBARESSE
- 60-LUSSAS
- 61-MALBOSC
- 62-MARS
- 63-MAYRES
- 64-MEYRAS
- 65-MEYSSE
- 66-MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
- 67-NOZIÈRES
- 68-PONT-DE-LABEAUME
- 69-PRANLES
- 70-PRUNET
- 71-ROCHECOLOMBE
- 72-ROCLES
- 73-ROIFFIEUX
- 74-ROSIÈRES
- 75-SAMPZON
- 76-SATILLIEU
- 77-SCEAUTRES
- 78-SOYONS
- 79-ST-AGRÈVE
- 80-ST-CHRISTOL
- 81-ST-CIRGUES-EN-MONTAGNE
- 82-ST-DIDIER-SOUS-AUBENAS
- 83-ST-ÉTIENNE-DE-SERRES
- 84-ST-ÉTIENNE-DE-VALOUX
- 85-ST-FÉLICIEN
- 86-ST-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX
- 87-ST-GENEST-LACHAMP
- 88-ST-GINEYS-EN-COIRON
- 89-ST-JACQUES-D'ATTICIEUX
- 90-ST-JEAN-LE-CENTENIER
- 91-ST-JOSEPH-DES-BANCS
- 92-ST-JULIEN-VOCANCE
- 93-ST-JUST-D'ARDÈCHE
- 94-ST-LAURENT-SOUS-COIRON
- 95-ST-MARCEL-D'ARDÈCHE
- 96-ST-MARTIN-D'ARDÈCHE

MEMBRES ADHÉRENTS
DU CAUE

97-ST-MARTIN-DE-VALAMAS
 98-ST-MARTIN-SOUS-LAVEZON
 99-ST-MAURICE-D'IBIE
 100-ST-MELANY
 101-ST-MONTAN
 102-ST-PAUL-LE-JEUNE
 103-ST-PIERRE-SUR-DOUX
 104-ST-PIREST
 105-ST-PRIVAT
 106-ST-SYMPHORIEN-DE- MAHUN
 107-ST-THOMÉ
 108-ST-VICTOR
 109-STE-MARGUERITE-LAFIGÈRE
 110-THORRENC
 111-THUEYTS
 112-TOURNON-SUR-RHÔNE
 113-VAGNAS
 114-VALLON-PONT-D'ARC
 115-VALVIGNERES
 116-VANOSC
 117-VERNON
 118-VERNOSC-LES-ANNONAY
 119-VEYRAS
 120-VILLEVOCANCE
 121-VION
 122- VOGÜÉ

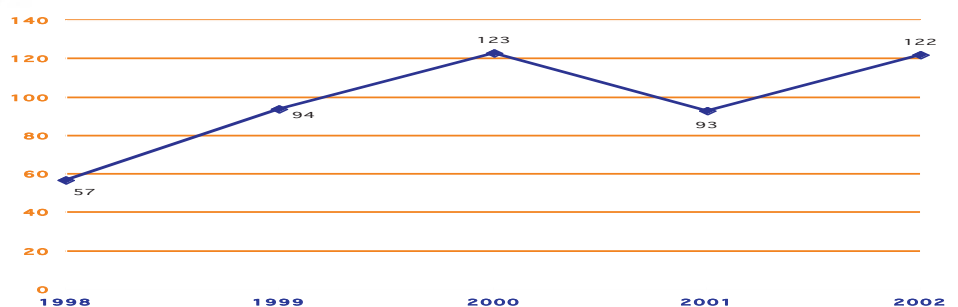
Carte n°2



Carte n°1



ÉVOLUTION DE L'ADHÉSION DES COLLECTIVITÉS LOCALES



ÉVOLUTION DES DÉMARCHES ET DES MÉTHODES

La loi du 3 janvier 1977 définit les missions que le CAUE doit développer au profit de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Depuis l'avènement de la loi, de nombreux événements sont venus modifier le paysage institutionnel et les logiques d'aménagement des territoires. Fort d'une capacité d'adaptation, le CAUE a toujours su s'inscrire au sein des mutations engendrées par la promulgation de telle loi ou de tel dispositif réglementaire. Récemment, les lois Voynet, Chevènement et SRU ont considérablement bouleversé les manières d'appréhender les problématiques d'aménagement des territoires. Ainsi, il s'est avéré nécessaire de positionner le CAUE dans la dynamique induite par la mise en place des nouveaux outils proposés par ces lois et notamment pour ce qui concerne l'urbanisme et le développement durable.

Il s'agissait donc de hiérarchiser différemment les missions ou tout du moins de les combiner autrement afin de mieux répondre aux besoins des collectivités.

Les actions de sensibilisation aux questions de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, qui par le passé étaient le fer de lance de nombreux CAUE, viennent, en Ardèche, en appui de l'aide à la décision développée auprès des collectivités locales.

La mission pédagogique au profit des milieux scolaires ou professionnels n'a pas été abandonnée, mais est désormais recentrée dans le cadre des différentes missions d'accompagnement conduites auprès des communes développant des projets architecturaux ou urbanistiques. L'exemple des actions menées à

Montpezat-sous-Bauzon prouve l'efficacité d'une telle démarche. En effet, la commune s'est lancée dans la révision de son document d'urbanisme en s'appuyant sur une méthode laissant une large place à la concertation. En corollaire, le CAUE a engagé un travail pédagogique avec l'ensemble des établissements scolaires de la commune dont les contenus abordent les problématiques développées au sein du plan local d'urbanisme. Le bureau d'études chargé de l'élaboration de la révision du POS a été sollicité pour expliquer aux enfants les enjeux de la démarche et les conséquences induites sur l'aménagement de l'espace. Dans ce cadre, toutes les dimensions du projet que ce soit à l'échelle du territoire communal ou à l'échelle d'un bâtiment ont été abordées. Ainsi, toutes les classes d'âge ont été impliquées dans la réflexion de la collectivité.

Outre les missions de formation ou pédagogiques, le CAUE propose des actions culturelles qui s'inscrivent également dans les problématiques territoriales. Les colloques, séminaires et autres expositions réalisés en 2002 ont toujours répondu à des thèmes concernant des problématiques territorialisées. Ce fut le cas du colloque consacré à la loi Montagne et la loi SRU, la rencontre autour de la RN 86 ou encore la préparation du colloque relatif à l'implantation d'éoliennes dans la région Rhône-Alpes.

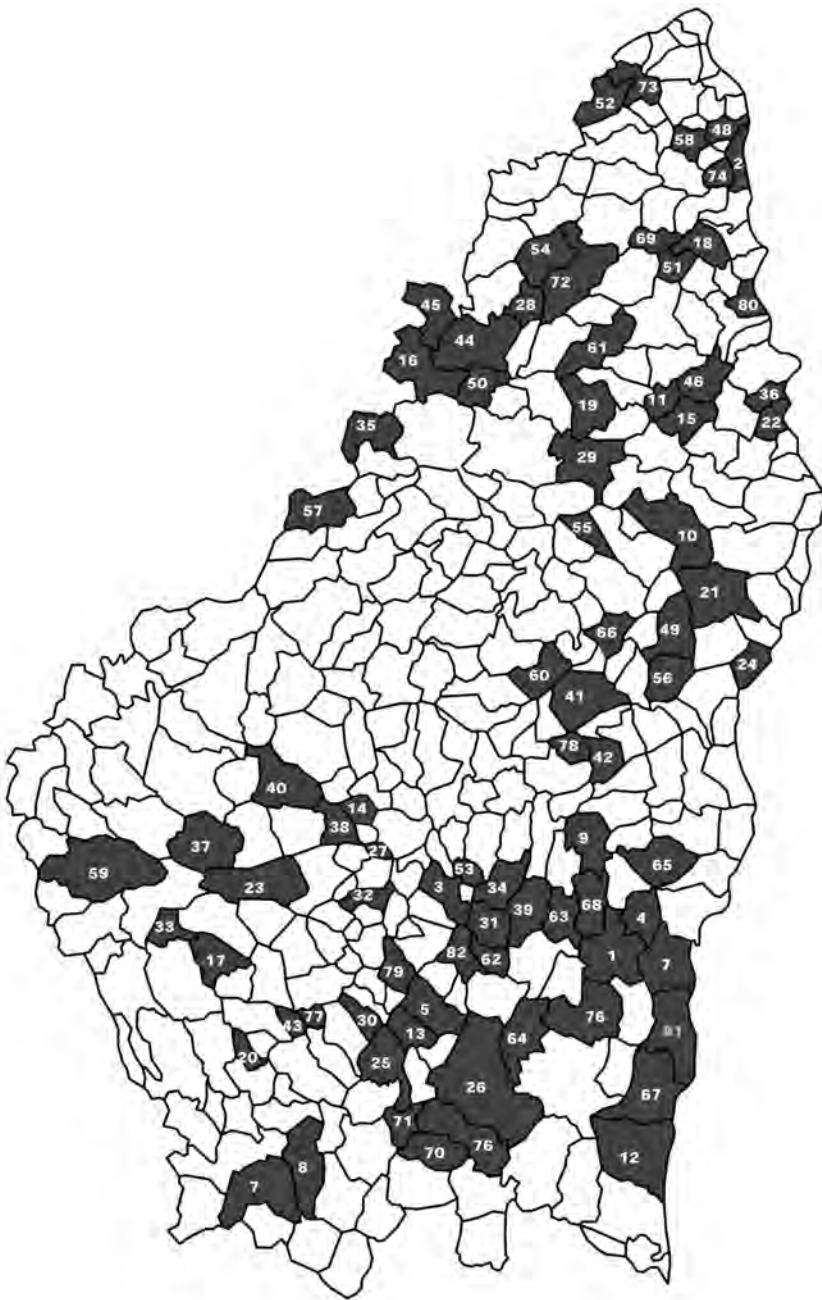
En 2002, le CAUE est intervenu sur 132 dossiers communaux dont 33 documents d'urbanisme. L'accroissement des sollicitations des communes en matière d'urbanisme est lié à l'avènement de la loi SRU. Le CAUE s'est clairement positionné afin d'accompagner les communes dans leur démarche de révision ou de

création de carte communale ou de PLU voire de SCOT. Cette mission, renforcée par une aide spécifique du conseil général, a permis de développer des méthodes de travail qui autorisent un suivi à long terme des collectivités, l'objectif étant d'aller au-delà du document d'urbanisme pour réellement déployer des projets de qualité.

Enfin, le CAUE a engagé de nombreuses opérations en partenariat avec d'autres organismes ou administrations. Le PNR du Pilat et la Maison du Rhône ont été associés à l'organisation de la rencontre autour de la RN 86. Le programme du colloque sur la loi Montagne et la loi SRU a été construit en étroite relation avec la DDE de l'Ardèche. Le colloque concernant les projets éoliens en Rhône-Alpes a été organisé avec l'ADEME et l'URCAUE.



COMMUNES SUIVIES EN 2002



Dans la logique définie depuis trois ans, l'aide à la décision des collectivités locales a connu en 2002 une progression considérable.

Le succès que le CAUE rencontre auprès des communes ou de leur groupement, atteste d'une véritable reconnaissance et d'un professionnalisme adapté à chaque situation.

Que ce soit pour une opération minime comme l'installation d'un abribus ou une démarche plus complexe comme un projet urbain, le CAUE répond en visant systématiquement un objectif de qualité. Ce principe reconnu désormais par un plus grand nombre de communes confère au CAUE un rôle incontournable dans le département.

La mise en place d'une participation forfaitaire des communes n'a pas altéré leurs demandes. Au contraire, entre septembre et décembre 2002, 40 conventions ont été signées.

Ce nouveau dispositif sous-tend une implication plus efficace du CAUE et un engagement à plus long terme.

NOMBRES DE DOSSIERS SUIVIS PAR LE CAUE POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS

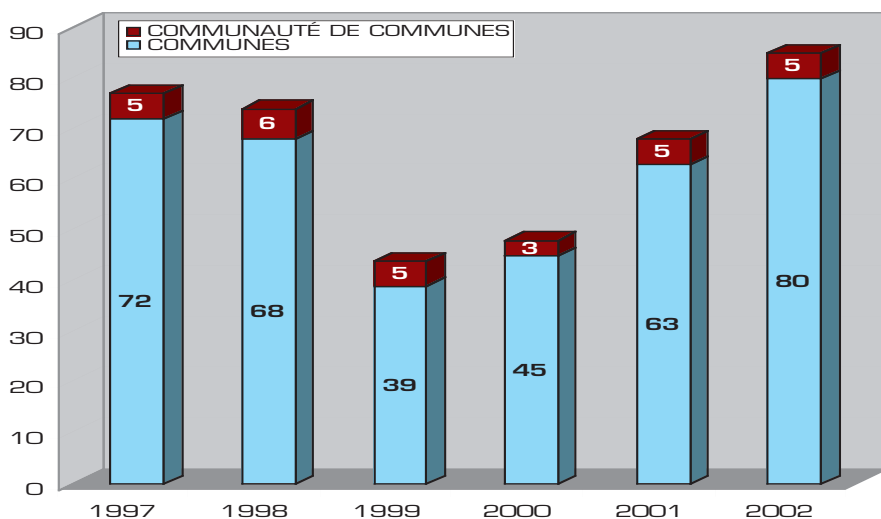


TABLEAU DES COMMUNES
CONSEILLÉES EN 2002

	COMMUNES	NATURE DE LA MISSION
1	ALBA-LA-ROMAINE (VdC)	Programmation des espaces publics
2	ANDANCE	Aménagement des berges
3	AUBENAS	Étude de définition
4	AUBIGNAS (VdC)	Programmation de l'aire de stationnement + toilettes publiques
	AUBIGNAS (VdC)	Programmation de la réhabilitation du château
5	BALAZUC	Étude circulation et stationnement + aménagement des berges
	BALAZUC (VdC)	Aménagement urbain
6	BANNE (VdC)	Programmation de la traversée de village
7	Bassin Montélimar/Le Teil	Intercommunalité
8	BERRIAS ET CASTELJAU	Étude de la signalétique
9	BERZÈME	Projet urbain
10	BOFFRES	Mise en place d'espaces verts
11	BOUCIEU-LE-ROI	Assistance technique aménagement calades
12	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Étude de circulation
	BOURG-SAINT-ANDÉOL	Création d'un crématorium
13	CHAUZON	Aménagement urbain
14	CHIROLS	Réhabilitation de bâtiments communaux
15	COLOMBIER-LE-JEUNE	Aménagement de la traversée + village
16	DEVESSET	Aménagement des espaces publics
17	DOMPNAC	Intégration paysagère des bâtiments neufs
18	ECLASSAN	Aménagement de la place publique
19	EMPURANY	DDE-aide pour aménagement d'un immeuble en 3 logements locatifs+1 local commercial
20	FAUGÈRES	Aménagement d'espaces publics
21	GILHAC ET BRUZAC	Aménagement de logement

TABLEAU DES COMMUNES
CONSEILLÉES EN 2002

22	GLUN	Aménagement des espaces publics + liaisons entre le vieux village et les lotissements
23	LA SOUCHE	Projet de salle polyvalente espace animation dans local communal
24	LA VOULTE-SUR-RHÔNE	Aménagement de la cour de récréation de l'école du centre
25	LABEAUME (VdC)	Programmation stationnement + Entrée de village+ Aménagement rues piétonnes + Ruissellement
	LABEAUME (VdC)	Aménagement du village (Calades)
26	LAGORCE	Musée magnanerie
27	LAGORCE	Étude village de caractère
28	LALEVADE-D'ARDÈCHE	Rénovation de l'ancienne lampisterie
29	LALOUVESC (VdC)	Aménagement de la Place du Lac
30	LAMASTRE	Implantation de la bibliothèque, cédéthèque multimédia
31	LAURAC-EN-VIVARAIS	Réaménagement d'une place
	LAURAC-EN-VIVARAIS	Parking pour cars de tourisme
32	LAVILLEDIEU	Demande label VDC
33	LENTILLERES	Changement d'affectation de bâtiments communaux
34	LOUBARESSÉ	Mur de l'église
35	LUSSAS	Projet urbain
36	MARS	Aménagements et projets architecturaux
37	MAUVES	Aménagement des abords du plan d'eau
	MAUVES	Amélioration de la traversée du village (CD 386)
38	MAYRES	Projet paysage et urbanisme
39	MEYRAS (VdC)	Projet urbain
40	MIRABEL	Aménagement des espace public
	MIRABEL	Projet urbain
41	MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	Charte pour les végétaux et matériaux de sols sur la commune
42	PRANLES	Aménagement des abords extérieurs de l'école

TABLEAU DES COMMUNES
CONSEILLÉES EN 2002

43	PRIVAS	Étude de circulation et de stationnement
	PRIVAS	Analyse des potentialités d'accueil de bâtiments (crèche, école maternelle + immeuble)
44	RIBES	Projet d'aménagement de la place publique et de la salle polyvalente
45	ROCHEPAULE	Projet d'aménagement d'un terrain municipal (boulodrome)
46	SAINT-ANDRE-EN-VIVARAIS	Restauration d'un bâtiment communal à usage locatif
47	SAINT-BARTHELEMY LE PLAIN	Amélioration d'une maison de village
48	SAINT-CLÉMENT	Étude muséale "maison de l'air et du feu"
49	SAINT-DÉSIRAT	Aménagement de la traversée du village
50	SAINT-FORTUNAT	Projet d'aménagement du centre village
51	SAINT-JEURE-D'ANDAURE	Aménagement des espaces publics
52	SAINT-JEURRE-D'AY	Création d'une cantine
53	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	Réalisation rond-point RN 82
	SAINT-MARCEL-LES-ANNONAY	Formation Loi S.R.U.
54	SAINT-PRIVAT	Reflexion sur l'aménagement des espaces urbains et trottoir
55	SAINT-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	Projet d'agrandissement de la mairie
56	SAINT-APOLLINAIRE-DE-RIAS	Aménagement d'un bâtiment communal
57	SAINT-CIERGE-LA-SERRE	Définition Cahier des charges +préconisation architecturale
58	SAINT-CLÉMENT (VdC)	programmation de l'aménagement du village
59	SAINT-CYR	Aménagement du village + Réorganisation bâtiments communaux
60	SAINT-ÉTIENNE-DE-LUGDARÈS	Expertise bâtiment communal
61	SAINT-ETIENNE-DE-SERRE	Aménagement de bâtiments publics
62	SAINT-FELICIEN	Aménagement et extension du camping municipal
63	SAINT-GERMAIN	Mise en valeur du four communal
64	SAINT-JEAN-LE-CENTENIER	Aménagement du quartier de la gare
	SAINT-JEAN-LE-CENTENIER	Aménagement d'un logement et d'une salle 3ème age

TABLEAU DES COMMUNES
CONSEILLÉES EN 2002

65	SAINT-MAURICE-D'IBIE	Programmation de l'aménagement de l'ancienne cure
66	SAINT-MARTIN-SUR-LAVEZON	Projet abri sportif + aire de jeux
67	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	Aménagement du cimetière et d'un logement
	SAINT-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	Projet HOE
68	SAINT-MONTAN(VdC)	Programmation des espaces publics
69	SAINT-PONS	Projet urbain
70	SAINT-ROMAIN-D'AY	Traversée du village et stationnement
71	SALAVAS	Demande label VdC + aménagement de l'entrée nord
	SALAVAS	Agrandissement de la salle des fêtes
72	SAMPZON	Aménagement de l'église et du vieux village avec valorisation du patrimoine
73	SATILLIEU	Restauration de terrasses
	SATILLIEU	Aménagement de la place publique
74	SAVAS	Restauration d'un bâtiment communal
75	TALENCIEUX	Aménagement du centre bourg-Sécurisation de la traversée du village et de la sortie de l'école publique
76	VALLON-PONT-D'ARC	Réaménagement de la mairie + programmation du groupe scolaire et de la salle de sport
77	VALVIGNÈRES	Programmation des espaces publics
78	VERNON	Réfection de l'école publique
79	VEYRAS	Projet cours d'école
	VEYRAS	Aménagement des espaces publics
80	VINEZAC	Aménagement d'un bâtiment communal
81	VION	Aménagement des espaces publics
82	VIVIERS	Projet de complexe sportif
83	VOGÜE	Démolition Syndicat d'Initiative

L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME

COLLOQUE " CONSTRUIRE ET AMÉNAGER EN COMMUNE RURALE, Loi Montagne et loi SRU, quelles contraintes et quels outils pour les communes ? "

Samedi 28 Septembre 2002

Salle des sports de VANOSC (Ardèche).

L'avènement de la loi SRU a suscité de vives inquiétudes et de nombreux questionnements au début de sa mise en application. Les élus locaux, face aux profonds changements apportés par le texte, se trouvèrent désemparés et s'interrogèrent sur les évolutions de leurs documents d'urbanisme. Il était donc opportun de clarifier certains points notamment pour une grande partie des communes ardéchoises concernées par la loi Montagne. Ainsi, le CAUE et la DDE prirent l'initiative d'organiser un colloque concernant les évolutions induites par la mise en place de la loi SRU.

L'objectif de ce colloque était double. D'une part, il fallait répondre aux attentes des élus des communes rurales de montagne concernant les dispositions réglementaires de la loi montagne et de la loi de solidarité et de renouvellement urbain. D'autre part, il apparaissait judicieux de faire émerger une réalité de terrain, seul fondement légitime de l'évolution de la loi Montagne. Ce colloque n'eut pas pour objet de conclure un sujet mais plutôt d'explorer les différents points de vue, de manière contradictoire, de façon à faire émerger le débat.

Le rôle du CAUE dans l'accompagnement des documents d'urbanisme.

Depuis la parution de la loi et des décrets d'application, le CAUE, confirmé par la convention signée avec le conseil général de l'Ardèche, accompagne les communes dans

l'élaboration de leurs documents d'urbanisme. Dans l'esprit de l'article L 121-4 de la loi qui stipule que " Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme ", le CAUE de l'Ardèche a clairement affiché cette mission en développant des méthodes et des démarches répondant à l'esprit du texte.

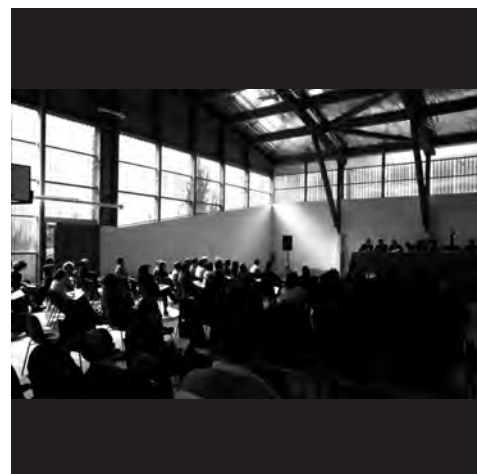
Trois axes majeurs guident l'action du CAUE dans l'accompagnement des communes.

D'une part, il s'agit bien, conformément à la loi, d'inscrire les communes dans une logique de projet. Pour autant, cette notion, difficile à appréhender, notamment à l'échelle d'un territoire communal voire intercommunal, nécessite au préalable des efforts d'explication conséquents. En effet, pour de nombreux élus, le projet se résume très souvent à une matérialité tangible comme l'édification d'un bâtiment ou la réalisation d'espaces publics. Cette interprétation technique du projet constitue un écueil sur lequel il est préférable de s'appuyer plutôt que de la contourner. Ainsi, la démarche consiste à démontrer les interactions existantes entre différentes échelles de réflexion afin de conduire le maître d'ouvrage à globaliser l'approche du document d'urbanisme. Dans cette logique, le PADD ne peut se limiter à une série d'orientations, mais se doit d'être spatialisé avant de localiser précisément ce qui sera ouvert ou non à la construction. Il s'agit également de faire comprendre que le règlement et le zonage ne sont qu'une traduction juridique du projet politique de la commune.

D'autre part, le CAUE a opté pour faire de la concertation un véritable outil de débat. Certes, les choix et les

modes de concertation sont définis par la collectivité mais lors des réunions d'information préalables à l'élaboration du document, le CAUE insiste sur ce point en proposant différentes solutions : exposition publique, atelier d'urbanisme, actions en milieu scolaire, journée porte ouverte...

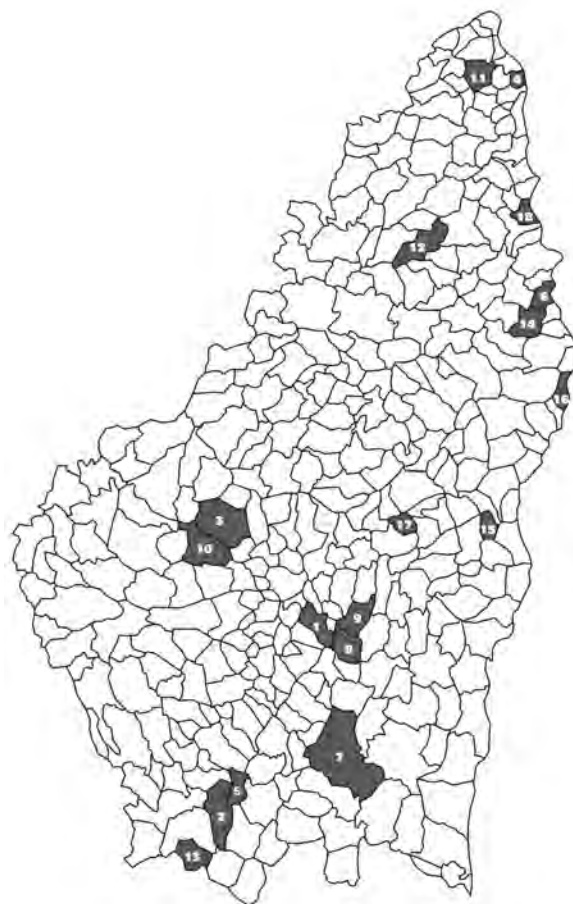
Enfin, de manière à revenir aux projets ponctuels, le CAUE propose à la commune de profiter de l'élaboration du document d'urbanisme pour se doter d'un programme d'actions concrètes. Cela permet de prolonger l'accompagnement jusqu'à la programmation d'objets construits ou la mise en forme en vraie grandeur des orientations du PADD.



LISTES DES COMMUNES CONSEILLÉES EN 2002 POUR UN DOCUMENT D'URBANISME

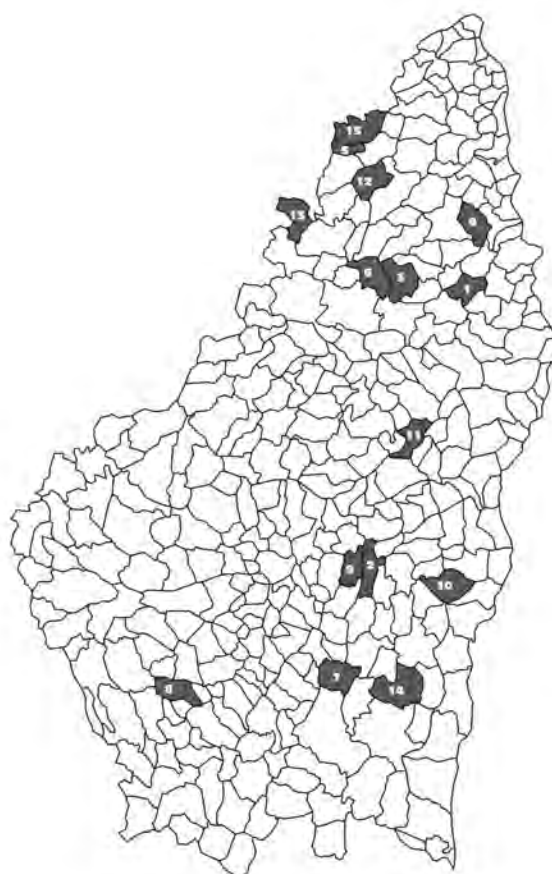
PLAN LOCAUX D'URBANISME

- 1-Aubenas
- 2-Berrias et Casteljau
- 3-Burzet
- 4-Champagne
- 5-Chandolas
- 6-Glun
- 7-Lagorce
- 8-Lavilledieu
- 9-Lussas
- 10-Montpezat-sous-Bauzon
- 11-Peaugres
- 12-Saint-Félicien
- 13-Saint-Paul-le-Jeune
- 14-Saint-Romain-de-Lerps
- 15-Saint-Symphorien-sous-Chomérac
- 16-Soyons
- 17-Veyras
- 18-Vion



CARTES COMMUNALES

- 1-Colombier-le-Jeune
- 2-Darbres
- 3-Empurany
- 4-Étables
- 5-Le Monestier
- 6-Nozières
- 7-Rochecolombe
- 8-Saint-André-Lachamp
- 9-Saint-Laurent-sous-Coiron
- 10-Saint-Martin-sur-Lavezon
- 11-Saint-Maurice-en-Chalencon
- 12-Saint-Symphorien-de-Mahun
- 13-Saint-André-en-Vivarais
- 14-Valvignières
- 15-Vanosc



L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME PLU DE MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

La commune de Montpezat-sous-Bauzon s'est engagée dans la révision de son POS aussitôt après les élections de mars 2001. Elle a fait appel au CAUE qui lui a proposé de mener la démarche selon une méthode qui a largement fait appel à la concertation. Celle-ci a été menée de manière à mieux préciser les objectifs de la révision et le cahier des charges s'est appuyé sur les débats des commissions thématiques mises en place.

Le CAUE a organisé une consultation sur invitation qui a permis de sélectionner les bureaux d'études "Axe Saône" et "Prospectives urbaines". L'étude a réellement débuté le 8 juillet 2002 et devra s'étaler sur 18 mois. Le diagnostic est à ce jour achevé et les premières orientations du PADD ont été présentées au groupe de travail au début de l'année 2003.

L'originalité de la démarche à Montpezat réside dans la mise en forme d'une concertation très large et ouverte à l'ensemble de la population. Toutefois, cela n'est pas sans poser de problèmes notamment en termes de communication des résultats et des formes de représentations utilisées. Dans ce cadre, le rôle du CAUE consiste davantage à recadrer le travail des bureaux d'études autant au niveau des contenus, souvent difficiles à comprendre qu'au niveau des types de rendus.

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Rapport de Présentation

LE MILIEU URBAIN



UN BREF HISTORIQUE DE MONTPEZAT

Naissance d'une puissance seigneuriale - les Montlaur - sur un éperon rocheux (à la confluence des deux vallées) au 13^e siècle.

Un second règne s'installe sur le site de Pourcheyrolle au 14^e siècle.

L'évolution bâtie se déplace pour des raisons économiques le long de la D536.

Aujourd'hui, l'évolution sociale et économique du bourg répond à certaines demandes liées à l'expansion du tourisme notamment.

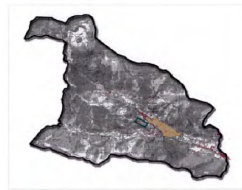
Le cœur de Montpezat semble se renforcer autour de la Prairie et se lier davantage au cours de la Pourseille.

Tous ces événements ont produit les différentes strates d'urbanisation de Montpezat.

Axe Saône / Prospectives Urbaines

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Rapport de Présentation



Le village concentre les fonctions résidentielle, économique et d'accueil touristique. Les services publics (mairie entre autres) ainsi que les commerces de proximité sont implantés dans le vieux bourg.

Dans l'ensemble du bâti résidentiel, on constate un grand nombre de bâtiments inoccupés et des logements à vendre ou inoccupés.



Continuité entre anciennes bâtisses



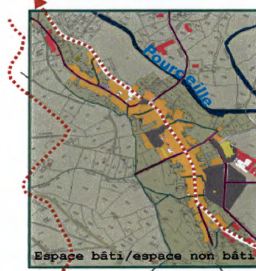
La rue commerçante



Façade sur rue principale



Cavité donnant sur la rue principale



Espace bâti/espace non bâti

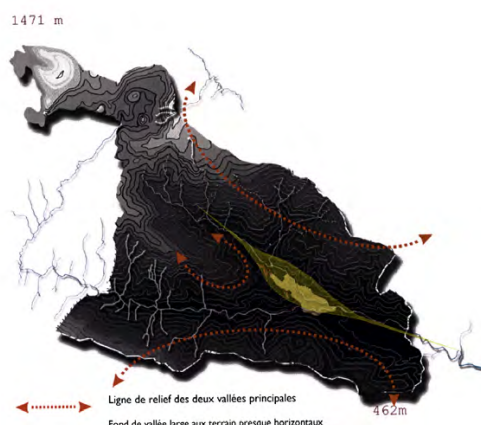
- Voie départementales
- Bâti
- Jardin/terrain
- Vacances
- Forêt/culture

- Les constructions sont implantées à l'alignement de la voie publique et sur la limite séparative.
- Il s'agit d'une structure bâtie très dense, implantée sur des petites parcelles, d'où une emprise au sol de 50 %.
- Les façades sont orientées sur rue.
- Une grande homogénéité des volumes et de l'aspect extérieur des constructions (les matériaux locaux tels que pierres basaltiques prédominent).
- La hauteur des constructions est souvent d'un RDC surmonté de 2 (ou 3 étages) + combles.
- Les toitures en tuiles, à 2 pans, le faîtage étant parallèle à la voirie.
- Les clôtures assurent la continuité du front bâti sur la Rue Principale.

Enjeu : La préservation des caractéristiques remarquables du village devra être recherchée au travers du zonage et du règlement. La hauteur et la configuration des clôtures devraient être pérennisées par un règlement adéquat. Le fonctionnement normal des commerces et services devra être préservé, en lien avec les cheminements piétons et les circulations (et stationnements automobiles).

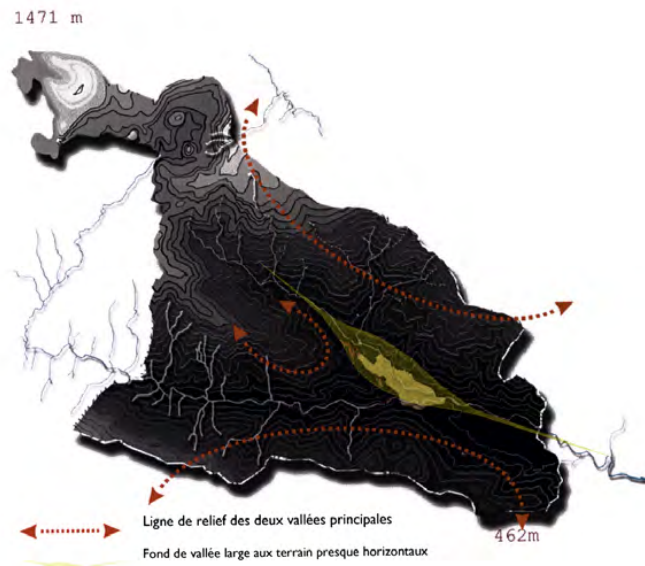
Axe Saône / Prospectives Urbaines

28



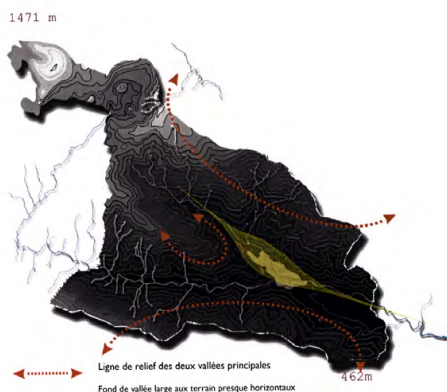
L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME
PLU DE LAVILLEDIEU

La commune de Lavilledieu s'est engagée dans la révision de son POS à l'automne 2001. Elle a fait appel au CAUE qui, dans le cadre de ses missions d'accompagnement des documents d'urbanisme, a proposé une méthode organisée en trois temps. La première phase a été caractérisée par un long travail pédagogique relatif au contenu de la nouvelle loi SRU et des modifications apportées au dispositif précédent. Ainsi, lors d'une réunion publique ouverte à tous, les grands principes de la loi ont été évoqués et une démarche de réflexion en petits groupes de travail a été mise en place. La seconde phase a été constituée par la rédaction du cahier des charges et l'organisation d'une consultation de bureaux d'études. Enfin, le troisième temps correspond à la réalisation de l'étude. Aujourd'hui, la commune a défini les grandes orientations du PADD et s'engage dans la phase de concertation imposée par la loi.



Révision du Plan Local d'Urbanisme

LE MILIEU URBAIN

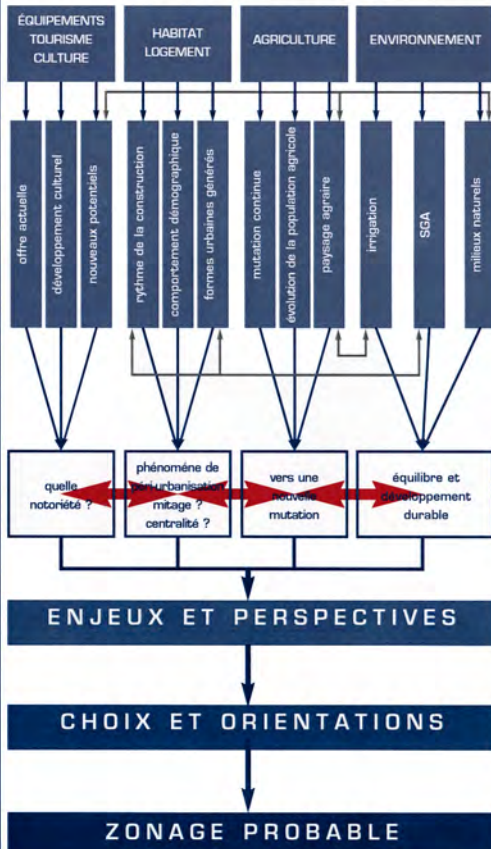




RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA RÉVISION DU POS

- 1-Définir une politique de l'habitat équilibré.
- 2- Adapter l'offre en équipements et services aux besoins de la population.
- 3- Assurer la pérennité de l'activité agricole et valoriser les paysages.
- 4- Favoriser le développement touristique endogène.

LES MUTATIONS DU PAYSAGE SOPÈRENT À PARTIR DE LOGIQUES DE CONFRONTATION SPATIALE



SCHEMA DE STRUCTURATION - PHILIPPE LONTER - MARS 2000



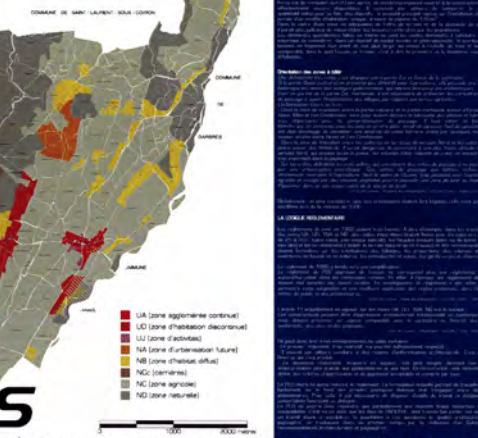
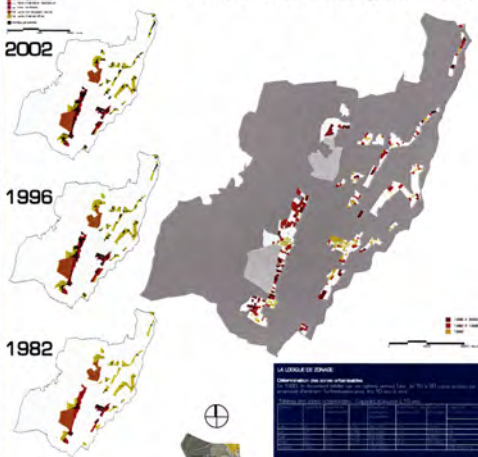
SCHEMA DE STRUCTURATION - CAUE DE L'ARDÈCHE - DÉCEMBRE 2002



SCHEMA DE STRUCTURATION - CAUE DE L'ARDÈCHE - AVRIL 2003

LUSSAS DU POS AU PLU

évolution de l'occupation bâtie



évolution du POS 1982-2002

LUSSAS UN PAYSAGE

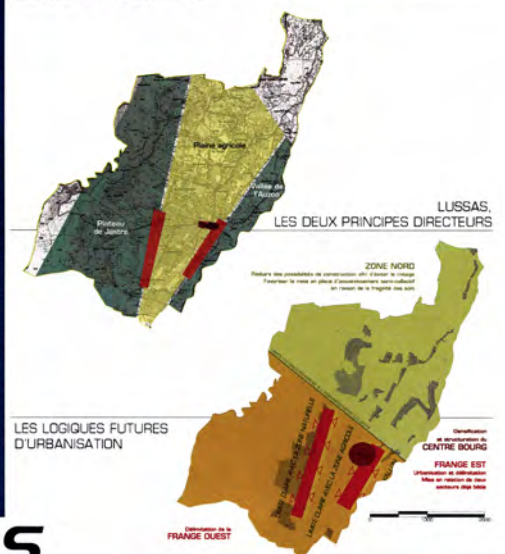
Principes généraux d'urbanisation



POS 1996 - PARCELLES CONSTRUCTIBLES



STRATIFICATION DU PAYSAGE



LES LOGIQUES FUTURES D'URBANISATION

L'ACCOMPAGNEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME
PLU DE LUSSAS**Du contrat-environnement de l'AIDCERC au PLU de Lussas**

La démarche engagée à Lussas s'inscrit au sein du contrat-environnement signée entre la région et l'Association Intercommunale de Développement Culturel et Économique de la Région du Coiron (AIDCERC).

L'objectif du contrat consistait à intégrer les aspects paysagers dans les stratégies d'aménagement des communes de l'association.

Il s'agissait :

- D'engager avec les élus et la population une réflexion sur la meilleure façon d'assurer le développement harmonieux de l'ensemble du Massif du Coiron tout en préservant et en mettant en valeur son patrimoine paysager encore très marqué ;
- de faire en sorte que ce patrimoine reste un atout potentiel de développement, notamment touristique, en préservant son caractère singulier.

Il fallut donc, dans un premier temps, mettre en exergue les caractéristiques paysagères du Coiron et les affirmer en tant qu'éléments identitaires du territoire pour que l'ensemble des communes appartenant à l'association s'y identifie. L'entité « Coiron » a été mieux définie et a pu se décliner sous plusieurs formes autant dans des logiques de recommandations que dans les futurs projets d'aménagement.

L'étude comprenait deux phases menées de manière concomitante :

Phase 1 : Identification de l'identité Coiron à partir de l'analyse de l'ensemble du massif ;

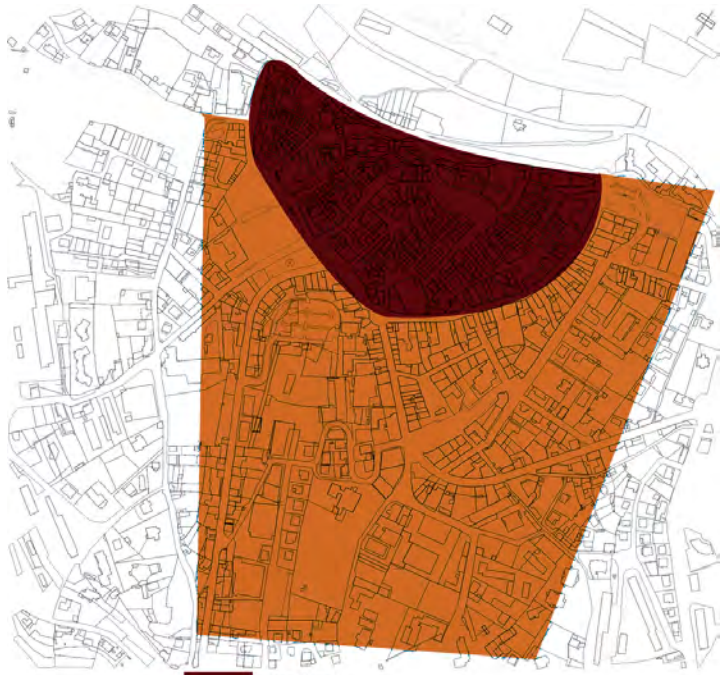
Phase 2 : Expérimentations du projet de territoire sur quatre communes test.

Lussas s'est portée volontaire pour expérimenter une logique de projet de développement qui l'a conduit naturellement à utiliser les résultats de l'étude pour engager la révision de son POS.





Localisation du stationnement



Double périmètre de travail



Sens de circulation



Boulevard Pasteur



Place Madeleine Levrault



Rue Jourdan



Place du 14 juillet



La silhouette urbaine d'Aubenas

ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUE URBAINE COMMUNE D'AUBENAS

La commune souhaitait réfléchir sur trois axes :

- Le futur déplacement des tribunaux et de la mairie, libérant le château, au coeur de la ville ancienne ;
- la création et la restructuration du réseau de stationnement ;
- la valorisation urbaine de l'ensemble du centre ville ancien, considéré comme une conséquence induite des deux premiers questionnements.

Devant la multiplicité des réponses possibles et de façon à ne pas perdre de vue la globalité de l'approche, le CAUE a proposé à la commune d'engager une étude de définition, sur la totalité des problèmes évoqués.

La rédaction du cahier des charges a permis de cadrer le programme et de définir les compétences nécessaires des équipes candidates.

L'appel public à concurrence a retenu l'attention de 16 équipes pluridisciplinaires. La commission d'appel d'offre en a retenu 7, qu'elle a auditionné, pour finalement sélectionner trois équipes lauréates.

Une étude de définition est l'alternative à la mise en place d'un concours de maîtrise d'oeuvre. Elle est particulièrement adaptée aux projets complexes et aux situations programmatiques peu définies.

Par ailleurs, l'étude de définition étant le fruit d'un dialogue étroit entre le maître d'ouvrage et les différentes équipes de maîtrise

d'oeuvre, la relation est féconde, y compris entre les équipes elles-mêmes, puisqu'il a été décidé de mutualiser toute la première phase d'analyse territoriale. Chacun a donc pu profiter de l'approche des autres.

L'appel public à concurrence et la consultation se sont déroulés durant l'année 2002, la première réunion de lancement avec l'ensemble des équipes s'est tenue le 3 octobre 2002.

Le rendu des premières analyses, devant le comité de pilotage, réunissant l'ensemble des acteurs publics intéressés au projet, s'est déroulé en tout début d'année 2003.

Le projet est donc en cours et devrait voir sa conclusion dans le courant de l'année 2003.

En l'occurrence, le projet de la ville d'Aubenas consistera d'abord et avant tout à définir un projet de développement culturel et urbain. Il importe donc à chaque équipe de proposer aux élus un projet comportant une série de propositions possibles, leur permettant de déterminer un positionnement propre.

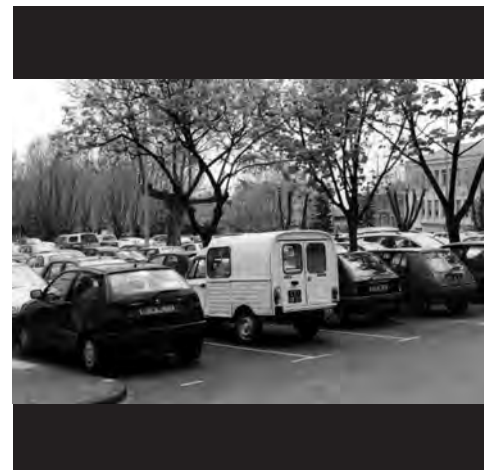
En ce sens, il n'y aura pas de "lauréat" de l'étude, chaque concurrent étant en mesure d'alimenter le projet urbain de la commune. L'étude de définition fonctionne donc comme une boîte à idée grandeur nature.

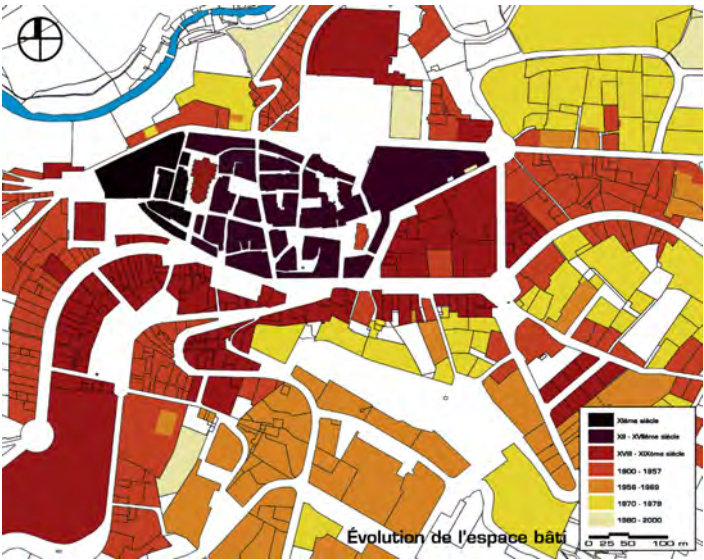
À ce titre, le CAUE est chargé d'assurer la cohérence de la démarche. Le chemin se construisant en marchant, le recadrage du travail se fait au fur et à mesure de son déroulement.

Une fois l'étude terminée, la

mairie aura tout le loisir de missionner directement tel ou tel membre de chaque équipe sur des opérations ou des études précises.

Par ailleurs, le premier utilisateur de l'étude de définition est le bureau d'étude recruté par la commune pour réviser le Plan Local d'Urbanisme. Là encore, c'est le CAUE qui a accompagné la commune dans sa démarche de révision.

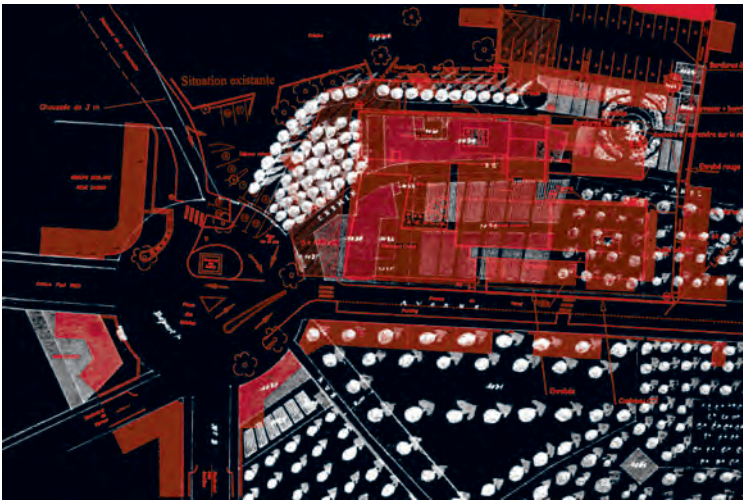




Evolution de l'espace bâti



Utilisation de l'espace public



Evolution parcellaire



Vue aérienne



Comparaison des taux d'occupation des stationnements à différentes heures de la journée



ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUE URBAINE COMMUNE DE PRIVAS

La question liminaire posée par la municipalité portait sur la redynamisation du centre ville de Privas. Partant de là, le CAUE avait toute latitude pour proposer une méthode d'investigation.

Le travail a consisté à réaliser un diagnostic précis suivant plusieurs approches.

Les investigations ont porté sur :

- La perception paysagère de Privas et les entrées dans le cœur de la ville ;
- le réseau de voirie et ses dysfonctionnements ;
- le stationnement ;
- les implantations commerciales et administratives.

La commune attendait que le diagnostic dresse un état des lieux, lucide sans complaisance. Elle n'a pas été déçue sur ce point.

Le diagnostic a permis de dresser un premier bilan des atouts et contraintes pour le futur et rappeler la nécessité d'engager un véritable projet urbain, qui s'appuie sur un concept fort.

Ce projet à venir est la pierre angulaire fondant le repositionnement de Privas dans son bassin de vie et son bassin d'emploi. Comment affirmer le rôle prépondérant de Privas comme ville préfecture et comme centre de vie d'un territoire plus large, qui soit autonome par rapport aux agglomérations voisines (Valence, Aubenas et Montélimar).

Une des principales conclusions du

travail fut la mise en évidence de l'interdépendance de Privas avec les autres centres de décision qu'elle abrite, en l'occurrence le Département et l'Etat, nécessitant forcément la mise en place d'une politique partenariale.

Ce travail servit de base au diagnostic plus global réalisé par la Caisse des Dépôts et Consignation, visant à la mise en place opérationnelle d'un processus de projet urbain, dévoilé récemment par la municipalité.

La commune a souhaité que le CAUE reste associé à sa réflexion, dans le cadre de la mise en place de son projet urbain, qui va être initié au cours de l'année 2003.

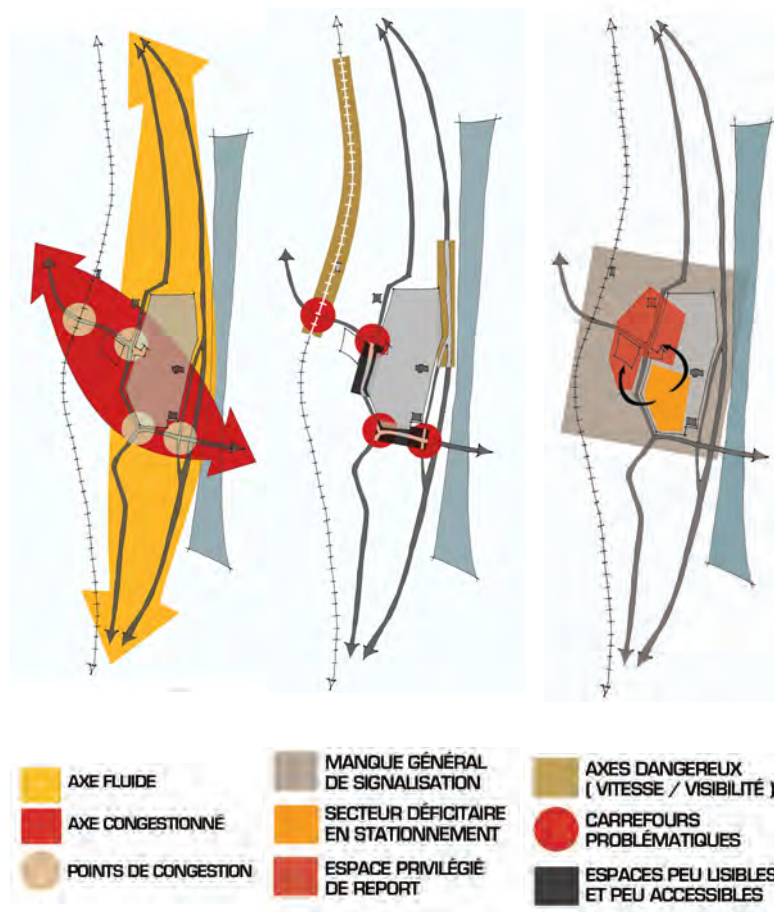




Schéma général de circulation



Incidence du marché sur le stationnement



Perception des acteurs locaux



Vue panoramique à partir du Laoul



Quartier de Tourne : pont de la RD 358 vers Bidon et aqueduc en ruine

ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUE URBAINE COMMUNE DE BOURG-SAINT-ANDÉOL

La commune de Bourg-Saint-Andéol s'interroge sur les différents modes de déplacements urbains et souhaite mieux maîtriser la circulation et le stationnement dans son centre ville. Le tissu médiéval du centre ancien et l'augmentation du trafic posent des problèmes de congestion.

Au delà de ce premier constat, qui est le lot de nombreuses autres communes, la municipalité souhaite se doter d'un véritable plan directeur, lui permettant d'identifier les actions à engager, afin de les hiérarchiser dans le temps et de les délimiter spatialement.

Le CAUE a proposé un travail en trois temps :

1. Une phase de diagnostic préalable réalisé suivant plusieurs modalités :

- Approche territoriale;
- approche statistique;
- analyse du réseau et de son encombrement;
- analyse du stationnement et des espaces publics;
- prise en compte des projets communaux en cours.

En complément, une enquête a été effectuée auprès des acteurs locaux, afin d'évaluer la perception réelle des problèmes rencontrés par la population et la pertinence des propositions futures.

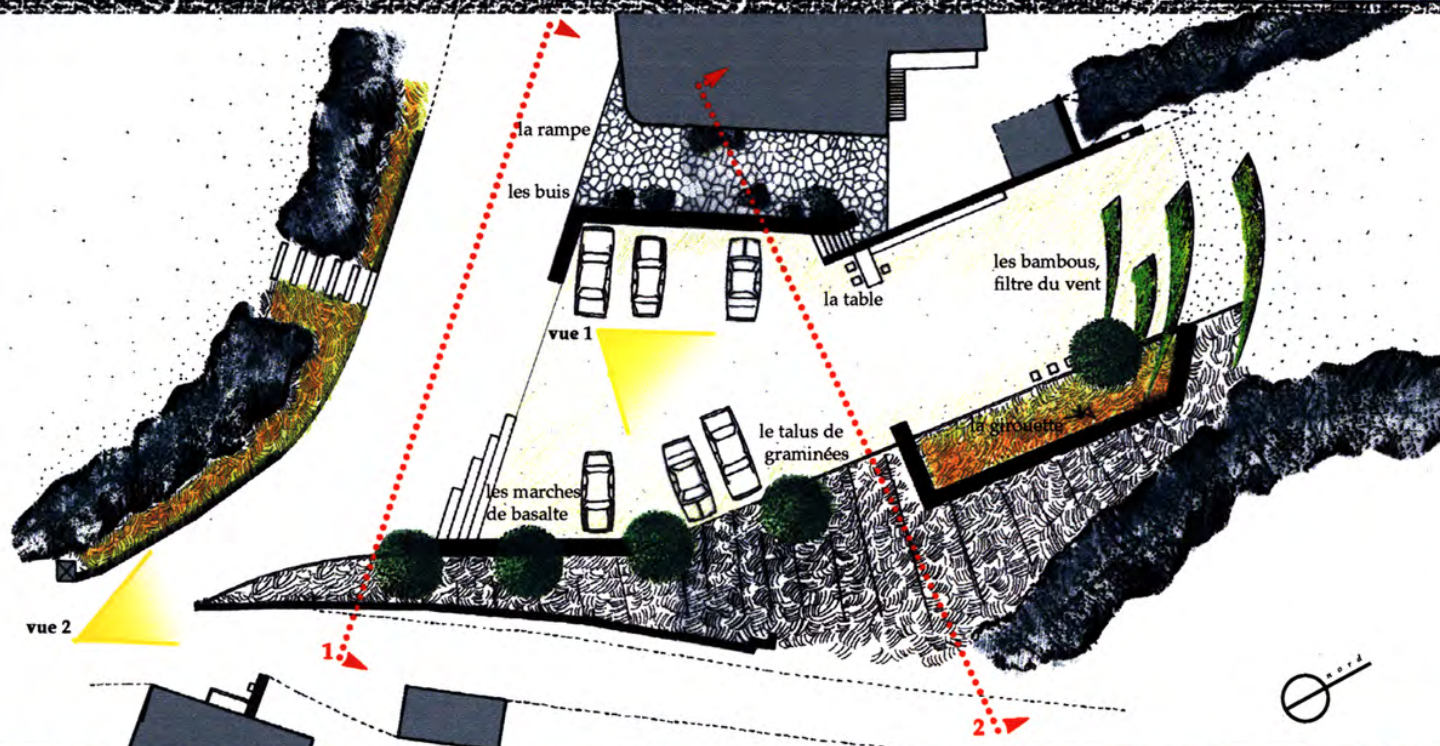
2. Une proposition de schéma général de circulation, s'appuyant sur des principes directeurs et définissant des orientations générales en matière d'évolution du réseau et des espaces publics.

3. Une déclinaison du projet au travers d'un tableau de bord des actions.

La phase de diagnostic s'est effectuée au cours du troisième trimestre 2002 et la mise en place du schéma général durant le quatrième trimestre. Le projet a été présenté à la municipalité en fin d'année.

L'année 2003 sera consacrée à la validation de ce projet général et ensuite à la finalisation d'un tableau de bord des actions.





PROGRAMMATION D'ESPACES PUBLICS
COMMUNE DE SCEAUTRES

Révision du Plan Local d'Urbanisme



Le village concentre les services publics (m implantés dans le vieux Dans l'ensemble du bâti de bâtiments inoccupés



Continuité entre anciennes bâtisses

La

- Les constructions so et sur la limite sépara



Révision du Plan Local d'Urbanisme

LE MILIEU URBAIN

Axe Saône / Prospectives Urbaines

La commune de Sceautres a fait appel au CAUE au cours de l'année 2000 afin de l'assister dans sa démarche de requalification et d'aménagement de la place publique du village.

Cette plate-forme située en contrebas du village et implantée au pied du rocher, servait d'aire d'accueil et de stationnement pour les visiteurs de passage ainsi que d'aire de retournement pour les véhicules lourds.

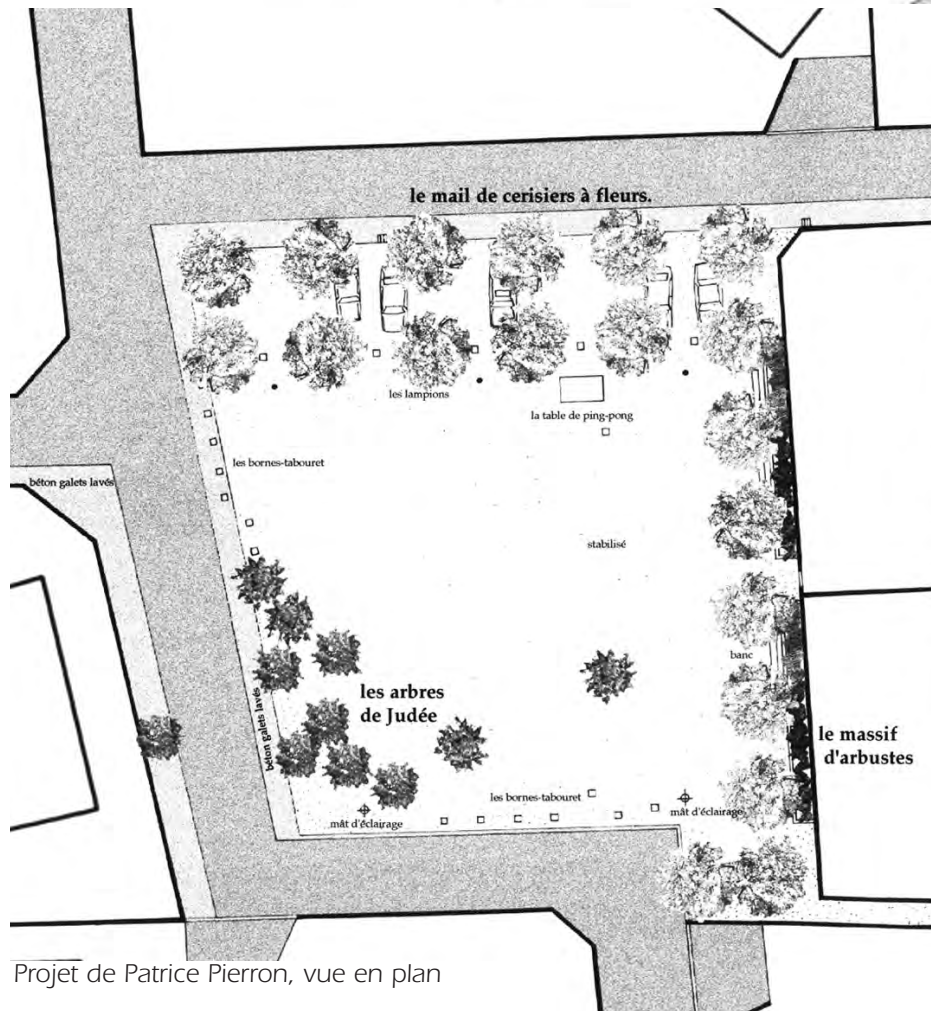
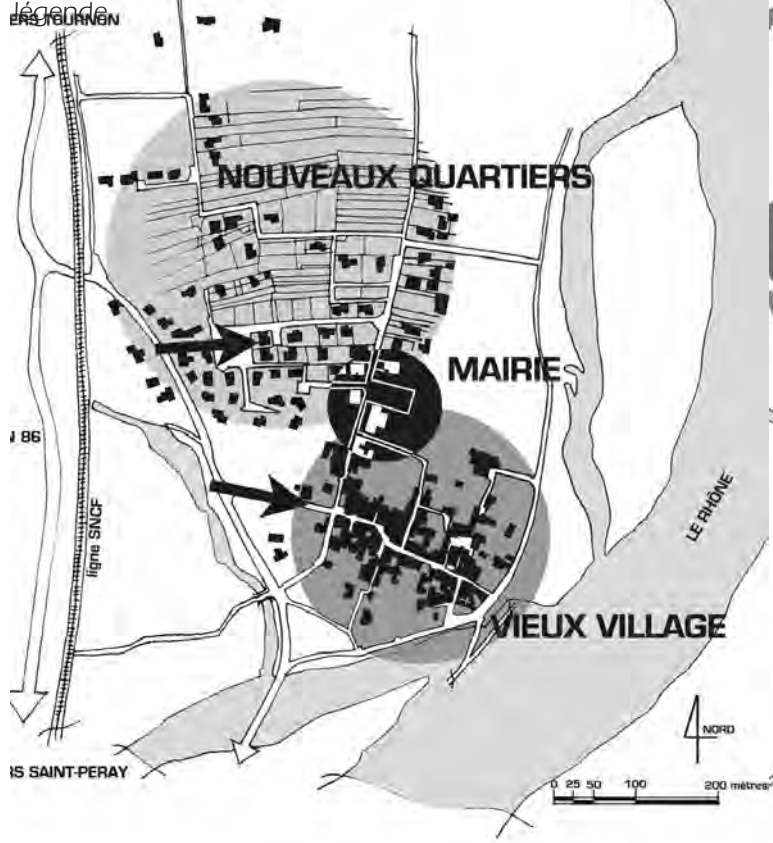
Malgré l'exiguïté de l'espace à traiter (environ 1000 m²), dans une commune au relief très difficile, ce lieu devait, dans sa requalification, conserver et renforcer sa fonction de lieu de rencontre pour les manifestations communales, tout en devenant un espace d'articulation entre les différents éléments constitutifs du village.

L'intervention du CAUE, dans le cadre de sa mission, a consisté à rédiger le programme de travail et à accompagner les élus dans leur démarche de consultation des bureaux d'études.

Patrice PIERRON, paysagiste associé à Sophie TERRIÈRE, architecte a finalement été retenu.

Le grand mérite des concepteurs, sur la base de la question posée, a été d'insister sur la dimension "culturelle" du projet, permettant la découverte de la spécificité paysagère de Sceautres, comme un trait d'union entre pratiques habitantes de cet espace et lieu de passage des promeneurs et touristes.

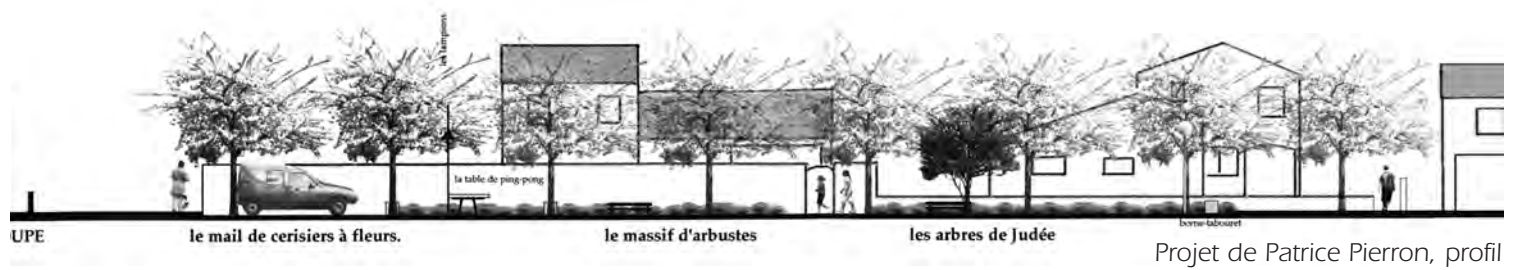




Projet de Patrice Pierron, vue en plan



place aménagée, détail de l'éclairage



Projet de Patrice Pierron, profil

PROGRAMMATION D'ESPACES PUBLICS ET RÉORGANISATION DES QUARTIERS
COMMUNE DE GLUN

D'origine agricole, la commune de Glun s'est fortement développée en habitat du fait de sa proximité de Valence.

Le village d'origine a aujourd'hui des nouveaux quartiers attenants organisés sous la forme de lotissements.

La partie habitée de la plaine agricole est de plus en plus importante. Les lotissements se sont construits de manière un peu anarchique à côté du vieux village.

Les liaisons entre quartiers ne sont pas évidentes, il est difficile d'appréhender la structure de la commune.

La première intervention du CAUE de l'Ardèche a été d'assister la commune pour l'aménagement d'une place publique dans un lotissement.

Pour des raisons de financements publics, il était urgent de concrétiser cette opération aujourd'hui réalisée.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à Patrice Pierron, paysagiste à Saint-Laurent-du-Pape.

Cette première intervention a permis de faire prendre conscience à la commune de la nécessité de mener une réflexion plus globale sur l'ensemble des espaces publics de la commune et sur l'organisation de la structure du village.

À partir des conclusions du dossier de diagnostic et de pré-programmation d'aménagement des espaces publics de Glun, réalisé en novembre 2002 par le CAUE, la municipalité a décidé la mise en place de son PLU (Plan local d'Urbanisme).

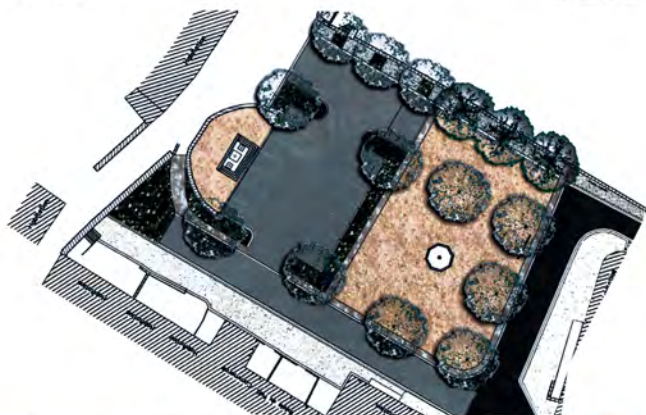
Ce dossier sera la base du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU.





DÉPARTEMENT DE L'ARADÈCHE
COMMUNE DE BANNE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA TRAVERSÉE DE VILLAGE
LA PLACE DU FORT

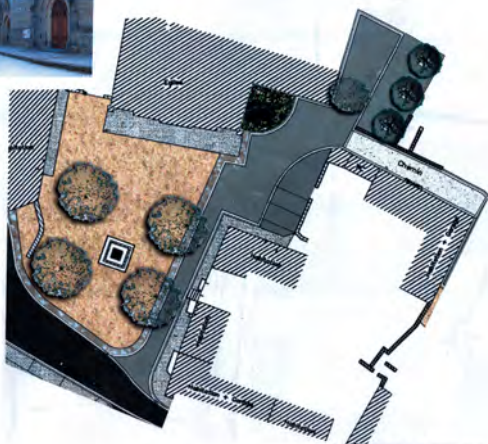


Christine et Michel Pena
PAYSAGISTE D.P.L.G

ATELIER DE L'ENTRE-DEUX
15 Rue Jean Fautrier, 75013 Paris Tel : 01 45 70 00 80 Fax : 01 45 70 72 66 Email : penat@clubinternet.fr

DÉPARTEMENT DE L'ARADÈCHE
COMMUNE DE BANNE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA TRAVERSÉE DE VILLAGE
LA PLACE DE L'ÉGLISE

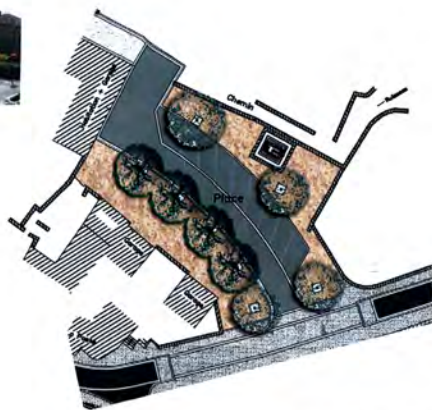


Christine et Michel Pena
PAYSAGISTE D.P.L.G

ATELIER DE L'ENTRE-DEUX
15 Rue Jean Fautrier, 75013 Paris Tel : 01 45 70 00 80 Fax : 01 45 70 72 66 Email : penat@clubinternet.fr

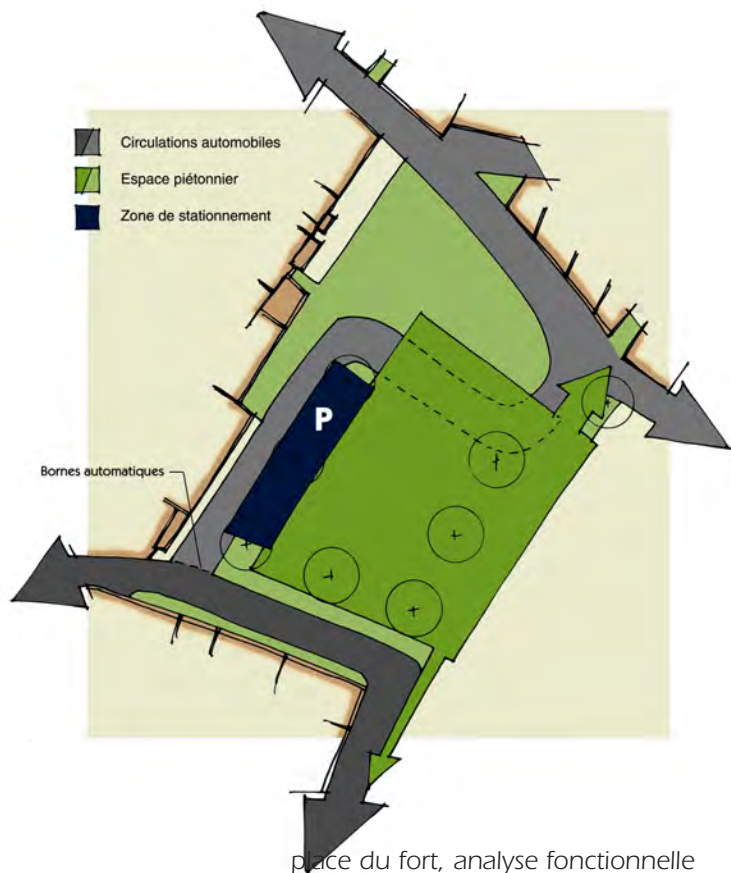
DÉPARTEMENT DE L'ARADÈCHE
COMMUNE DE BANNE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA TRAVERSÉE DE VILLAGE
LA PLACE DE LA MAIRIE



Christine et Michel Pena
PAYSAGISTE D.P.L.G

ATELIER DE L'ENTRE-DEUX
15 Rue Jean Fautrier, 75013 Paris Tel : 01 45 70 00 80 Fax : 01 45 70 72 66 Email : penat@clubinternet.fr



PROGRAMMATION D'ESPACES PUBLICS COMMUNE DE BANNE

La commune de Banne a participé à l'opération « villages de caractère » et a sollicité le CAUE de l'Ardèche pour l'élaboration d'un plan d'action opérationnel basé sur le plan de mise en valeur réalisé par le CAL 07 et Robert Duchamp, architecte.

L'aménagement de la traversée d'agglomération et des places principales représente le point majeur de l'étude, bien que les circulations piétonnes et le stationnement restent un des éléments de programmation. L'aménagement de la départementale proprement dite est réalisé par la Direction Départementale de l'Équipement.

Le cahier des charges, réalisé par le CAUE, permet une concordance de conception pour la traversée et les espaces publics.

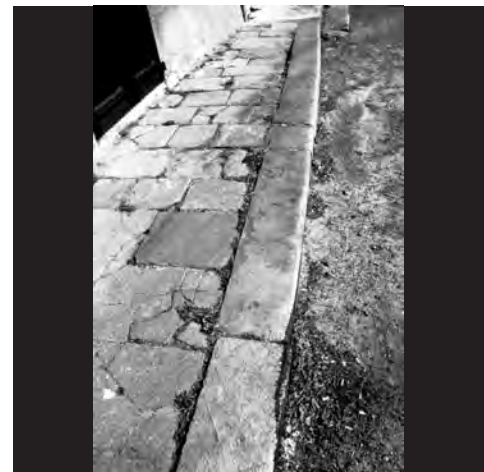
L'enjeu de l'aménagement est de trouver une cohérence et une continuité dans un village très linéaire composé de deux bourgs distincts.

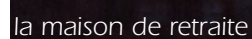
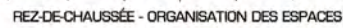
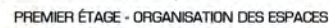
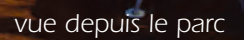
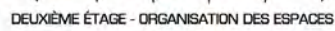
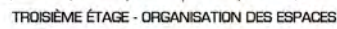
Il a semblé intéressant d'organiser une consultation de paysagistes élargie à certains de renommée nationale, afin de démontrer qu'il n'y a pas de petits projets, ni de petites communes.

Trois candidatures ont été retenues au premier tour :

- Monsieur Amphoux, paysagiste à Sommières ;
- Monsieur Pena, paysagiste à Paris ;
- Atelier 3A, architectes et paysagistes au Teil.

Après entretiens, Monsieur Pena a été désigné pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet.





PROGRAMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS

La maison de retraite La Cerreno, à Saint-Martin-de-Valamas, souhaitait entreprendre une large réflexion sur la restructuration et la rénovation de ses bâtiments, en liaison avec un projet de vie par l'arrêté du 26 avril 1999 relatif aux institutions sociales et médico-sociales.

La maison de retraite assure la maîtrise d'ouvrage des projets, avec l'assistance d'un conducteur d'opération.

Les derniers travaux d'humanisation et d'aménagements datent de 1984. La vie au sein de l'établissement présente quelques dysfonctionnements, tant au niveau fonctionnel pour les personnels qu'au niveau de la vie quotidienne des résidents.

Le projet pour l'établissement a pour but la création d'unités adaptées aux pathologies présentées par les résidents (personnes dépendantes, personnes désorientées, personnes en fin de vie, accueil de jour et accueil temporaire) dans un bâtiment restructuré et réaménagé par rapport aux nouvelles attentes.

Le projet porte sur deux niveaux d'intervention, distincts mais liés :

- Remise aux normes et en conformité des éléments du bâti existant ;
- Restructuration fonctionnelle des activités.

La restructuration implique un projet d'extension du bâtiment existant d'environ 500 mètres carrés.

Le CAUE de l'Ardèche, sollicité par la direction de l'établissement, a réalisé un dossier programme et de consultation de programmeurs. Ce dossier précise la nécessité de prendre en compte une démarche HQE (haute qualité environnementa-

le) pour la réalisation de certains travaux.

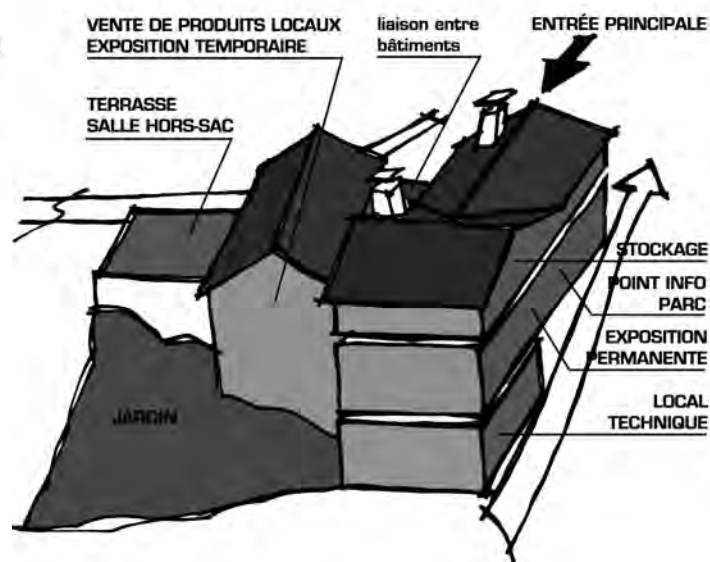
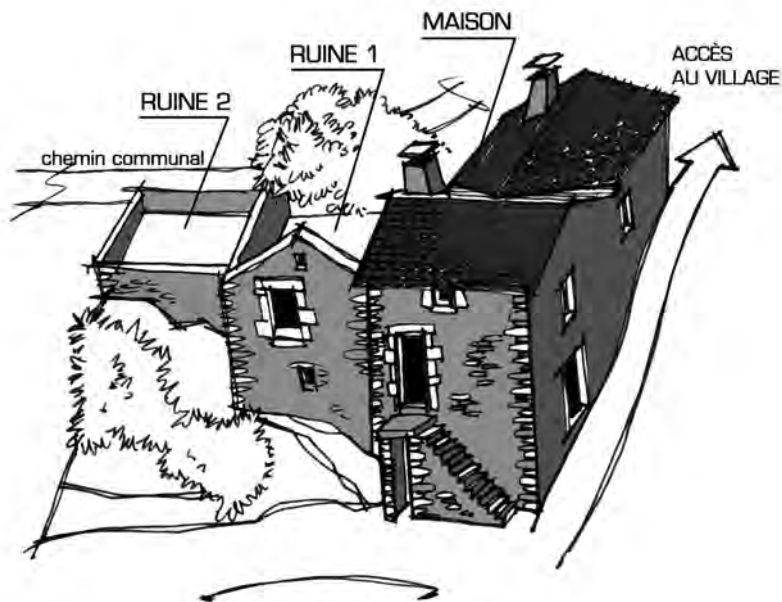
Le CAUE a organisé une consultation sur invitation de programmeurs.

Cinq bureaux d'études ont été contactés :

- AGORA à Lyon (Jacques Perotto) ;
- ARCHIGRAM à Montbrison (Robert Mure) ;
- ÉDIFICE PROGRAMME à Vienne (Philippe Petit) ;
- MENIGHETTI PROGRAMMATION à Sophia Antipolis (Joël Winling) ;
- Didier Salon architecte programmeur à Paris.

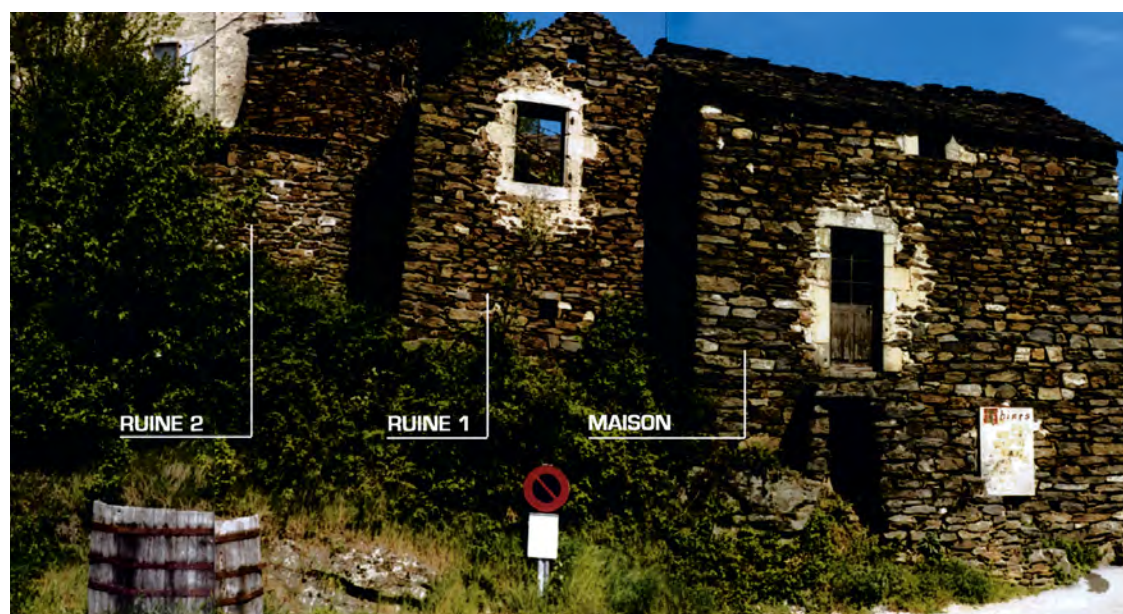
À l'issue des entrevues monsieur Robert Mure de Archigram a été retenu pour l'étude de programmation en deux phases, la phase pré-opérationnelle et la phase opérationnelle.





État des lieux de la maison du Gerboul

Principe d'aménagement



Vue de la façade principale



Thine, vue lointaine

PROGRAMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS
MAISON DU PARC À THINES

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche est propriétaire de la Maison du Gerboul, à l'entrée du village de Thines. Il souhaite réhabiliter cette maison à laquelle les habitants du village sont très attachés.

L'objectif prioritaire est de réaliser un lieu d'accueil du public avec un point d'information et une exposition permanente.

Le CAUE de l'Ardèche a réalisé un dossier de diagnostic et de programmation en vue d'une consultation sur invitation d'architectes.

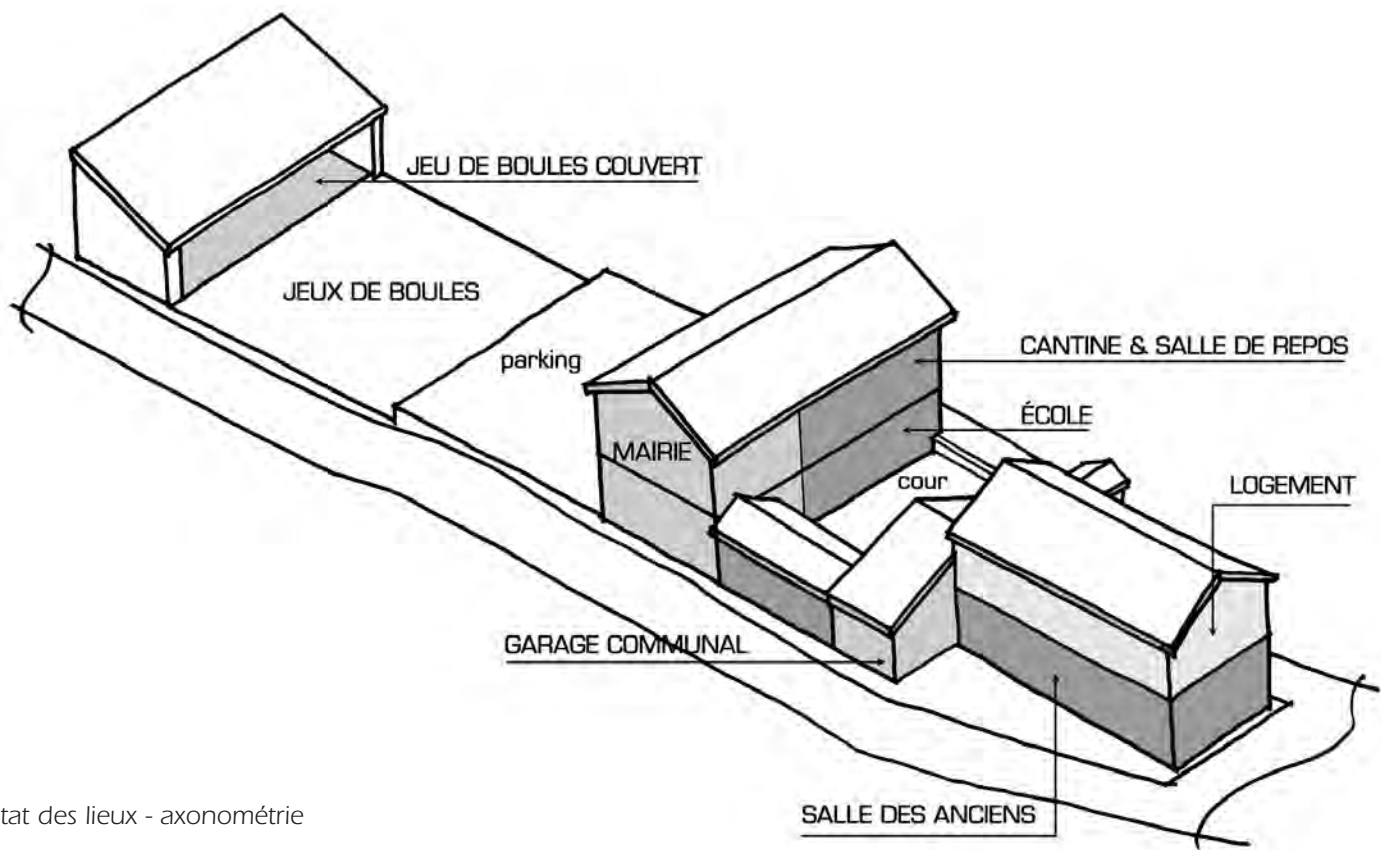
Le Parc Naturel Régional est maître d'ouvrage de l'opération.

Les architectes consultés pour la maîtrise d'œuvre sont les suivants :

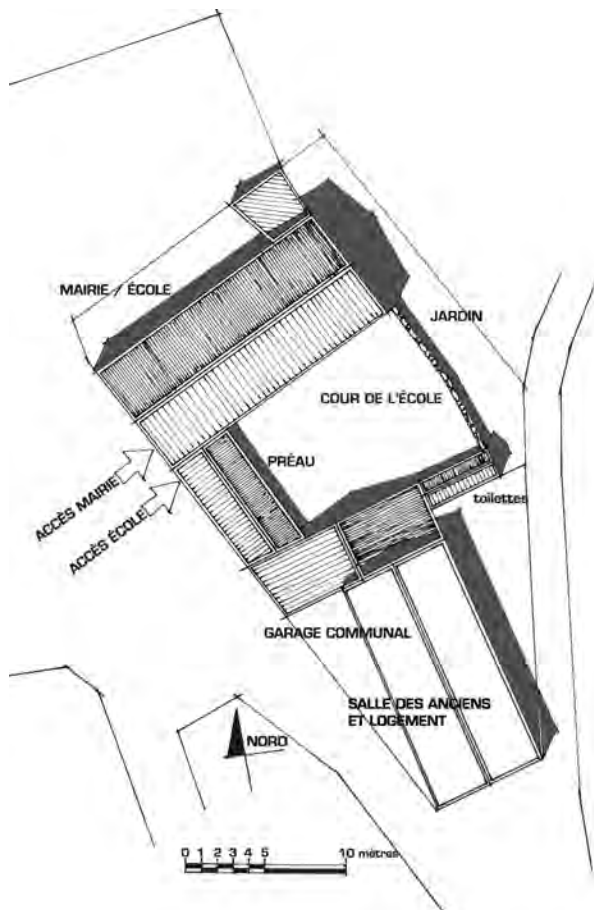
- Monsieur Debbèche, architecte à Malarce-sur-la-Thines ;
- Monsieur Derobert, architecte à Joyeuse ;
- Monsieur Cayol, architecte aux Vans ;
- Monsieur Fabre, architecte aux Vans ;
- Monsieur Rosell, architecte aux Vans ;
- Agence Tam-Tam, architectes à Vals-les-bains.

L'équipe de Monsieur Fabre a été retenue après les entrevues.

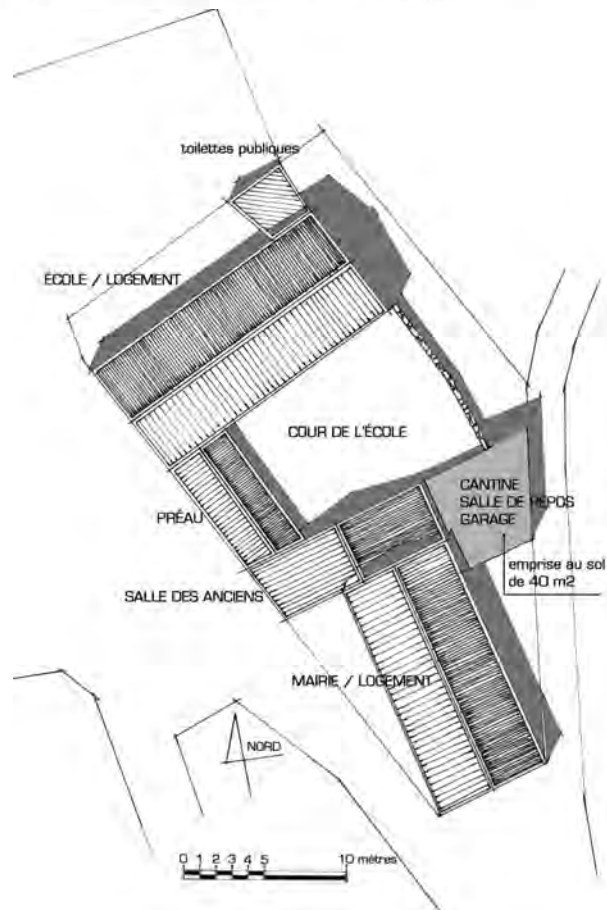




État des lieux - axonométrie



Plan de masse existant



Plan de masse existant avec proposition d'agrandissement



PROGRAMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS COMMUNE DE LENTILLÈRES

La commune de Lentillères est composée de plusieurs hameaux. Le principal, les Imberts, regroupe la mairie, l'école, la salle polyvalente, l'église et le temple.

La municipalité de Lentillères a contacté le CAUE de l'Ardèche pour mener une réflexion sur l'organisation de l'ensemble des bâtiments communaux avec pour objectif principal l'extension de l'école, aujourd'hui trop petite.

Ces travaux de réhabilitation et de réaffectation viennent compléter les aménagements des espaces publics déjà réalisés, et contribuent à la valorisation du bourg.

Dans un premier temps le CAUE de l'Ardèche a travaillé sur plusieurs scénarios possibles d'aménagement, en dégagant les avantages et inconvénients de chacune des solutions.

L'organisation finale, définie par le programme, permet la création d'un logement locatif supplémentaire, l'extension de l'école et une plus grande mairie accessible de plain-pied.

Une coopération avec l'organisme Polénergie a permis l'étude de l'implantation d'une chaudière bois pour l'ensemble de l'opération, avec des financements très attractifs.

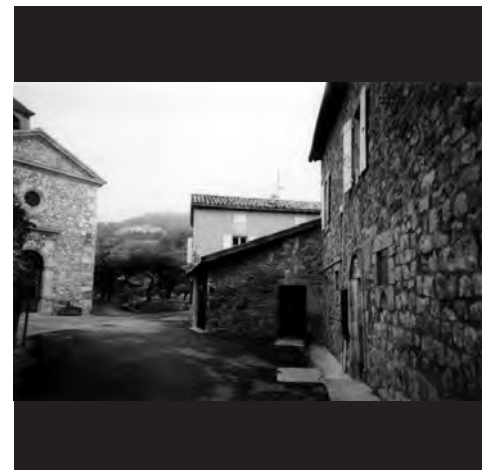
Trois équipes d'architectes ont été consultées pour la réalisation du projet :

- Monsieur Lhermet architecte à Aubenas ;

- Monsieur Desjardin, architecte à Aubenas ;

- Agence Tam-Tam, architectes à Vals-les-Bains.

L'agence Tam-Tam a été retenue pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération.



LES JURYS DE CONCOURS

Restructuration et extension du centre hospitalier d'Aubenas.

Consultation d'architecture et d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre, sélection d'un candidat sur dossier.

13 équipes candidates.

11 avril 2002 : Jury de sélection du lauréat

Equipe lauréate : Groupe 6 - Grenoble

Concours pour la construction de la médiathèque d'Aubenas.

Concours d'architecture pour la maîtrise d'œuvre, sélection de trois candidats, sur 57 dossiers de candidature.

21 mai 2002 : Sélection des cinq équipes admises à concourir.

- Atelier RIBOULLET (75)

- CHARON & RAMPILLON (38)

- Christian SCHOUVEY (39)

- RIPAULT & DUHART (75)

- CHAMBON (07)

12 novembre 2002 : Jury de sélection du lauréat

Equipe lauréate : CHARON & RAMPILLON (38)

Construction d'un nouveau collège au Pouzin.

Concours d'architecture et d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre, sélection de trois candidats, sur 32 dossiers de candidature.

3 septembre 2002 : Sélection des 3 candidats retenus à concourir :

- Équipe Khan et Gaux, architectes à Crest ;

- Équipe Dessus, architecte à Privas ;

- Atelier 3A, architectes au Teil.

16 décembre 2002 : Jury de sélection du lauréat

Lauréat : atelier 3A.

Commission d'appel d'offre composé comme un jury pour des opérations de logement

Maître d'ouvrage : VIVARAIS HABITAT, Office Public d'Habitations à Loyer Modéré du Département de l'Ardèche, PRIVAS.

19 septembre 2002 : Avis de la commission pour le choix de la maîtrise d'œuvre

Projets examinés :

- CHOMÉRAC, construction de 25-30 logements collectifs locatifs ;

- ALISSAS « le Provence », construction de 15-20 villas locatives ;

- SAINT-PRIEST « les Églantiers », construction de 20 villas locatives.

Maison de retraite de Chomérac

Concours d'architecture et d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre, sélection de trois candidats, sur 28 dossiers de candidature.

26 juin 2002 : Sélection des 3 candidats retenus à concourir :

- Équipe Fradin et Weck ;

- Équipe Sallée ;

- Équipe Paris.

26 mars 2003 : Jury de sélection du lauréat (Résultat définitif non encore parvenu).



ANALYSE DE LA MISSION SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

Le conseil aux particuliers est une des missions de base des CAUE. Dans le dispositif de la loi sur l'architecture, les particuliers qui construisent pour eux-mêmes des logements de moins de 170 m² ne sont pas tenus de recourir au service d'un architecte. Le législateur a donc assigné au CAUE la mission d'apporter aux candidats constructeurs, dont les projets sont inférieurs à ce seuil, des informations générales et permanentes sur l'acte de bâtir.

Pour assurer cette mission en Ardèche, le CAUE a depuis trois ans maintenant fait le choix de recevoir les pétitionnaires en Mairie et non pas en Subdivision, afin de bien distinguer son rôle de conseil - facultatif et gratuit - par rapport aux attributions légales du Ministère de l'Équipement dans la délivrance des autorisations. Nos interventions doivent être perçues par les pétitionnaires comme l'accompagnement d'une démarche, plus que comme une étape contraignante supplémentaire. La majorité des demandes de rendez-vous émanant des particuliers concerne leur projet d'habitation personnelle. Dans cette demande ultra-majoritaire, la part des constructions de maison neuve est la plus importante. La « maison individuelle » est un marché très constitué, sur lequel les professionnels indépendants sont peu présents. La situation a donc fort peu changé depuis la mise en place de la loi.

L'apport le plus significatif que peut avoir le CAUE est d'insister sur le caractère primordial de la démarche architecturale du projet. Dans tous les cas, le recours à des professionnels compétents est

fortement recommandé, sans préjuger du type de professionnel requis. Au minimum, il convient de protéger le particulier contre des initiatives sans garanties de résultat ou risquées juridiquement. Au mieux, un véritable dialogue peut s'instaurer sur la nature et la qualité du projet en cours d'élaboration. Quel que soit l'étape à laquelle en est le projet, il convient de pouvoir apporter « aide et assistance », afin d'enrichir la réflexion des personnes venant nous rencontrer.



LES PERMANENCES EN 2002

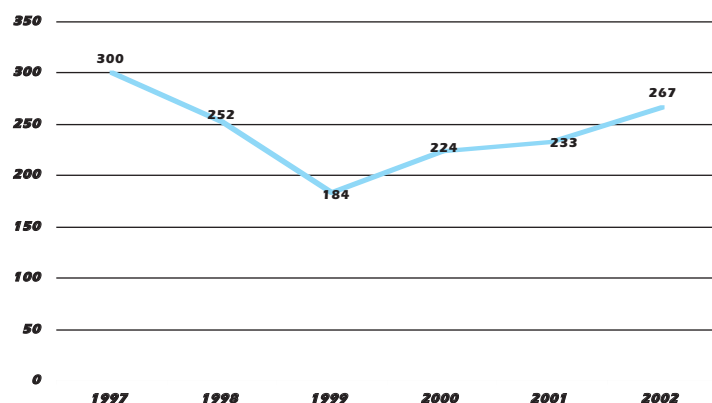
En 2002, le CAUE a proposé 13 lieux de permanences répartis sur tout le département. Des disparités dans la fréquence des sollicitations existent, sans qu'elles correspondent aux rythmes de la construction dans les secteurs concernés.

Le nombre de conseil lors de ces permanences a progressé par rapport à l'année précédente.

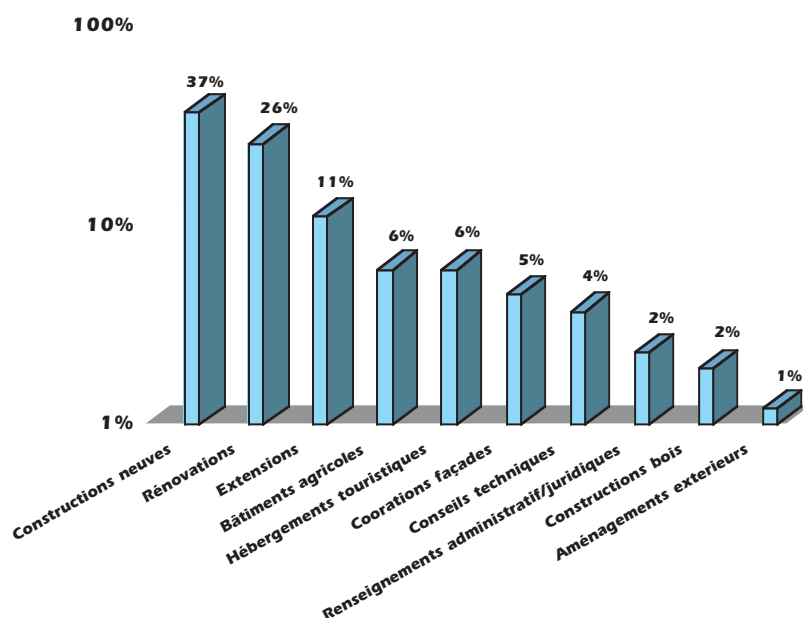
Le conseil sur place est utilisé avec parcimonie (quatre cette année), et principalement à la demande des élus. Ces demandes concernent bien sur des cas problématiques, pour des permis en cours d'instruction ou déjà refusés.

Enfin, il faut noter le maintien du nombre de renseignements par téléphone, ne nécessitant pas une prise de rendez-vous et portant principalement sur des questions techniques, réglementaires ou juridiques. En 2002, plus d'une centaine de personnes ont été renseignées.

ÉVOLUTION DU CONSEIL AUX PARTICULIERS



RÉPARTITION PAR TYPE DE CONSEIL



RÉPARTITION DU NOMBRE DE CONSEILS PAR PERMANENCES

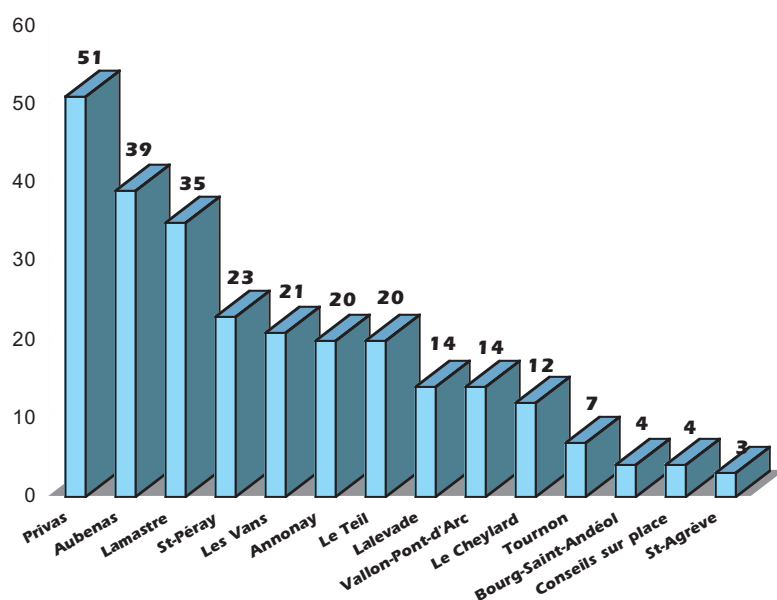
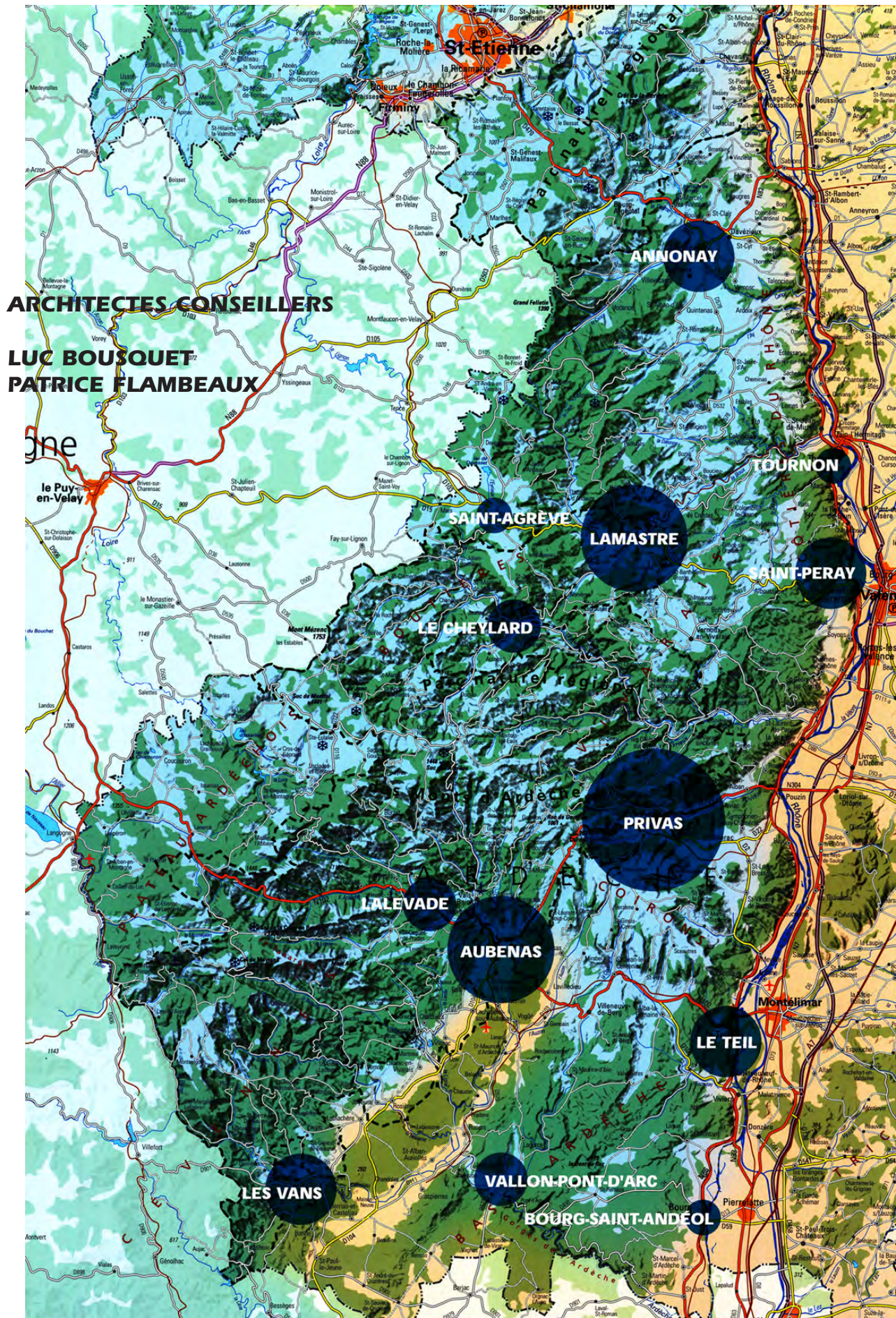
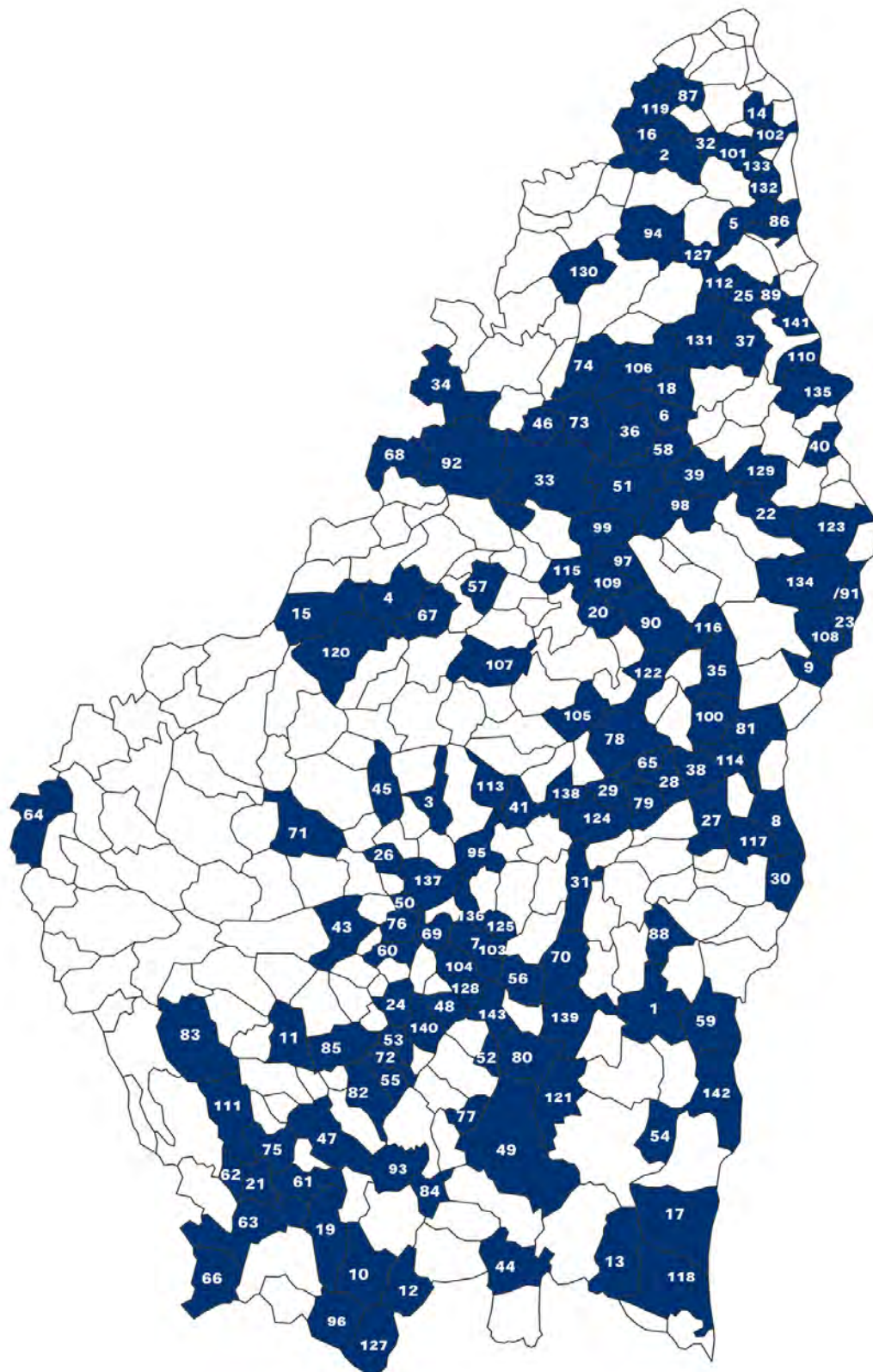


TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PERMANENCES EN 2002



CARTE DES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS
DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES



COMMUNES CONCERNÉES PAR LES PROJETS DES PÉTITIONNAIRES LORS DES PERMANENCES

COMMUNE	NOMBRE DE PROJETS	COMMUNE	NOMBRE DE PROJETS
1- ALBA-LA-ROMAINE	3	75- PAYZAC	1
2- ANNONAY	2	76- PRADES	1
3- ANTRAIGUES-SUR-VOLANE	1	77- PRADONS	1
4- ARCENS	1	78- PRANLES	1
5- ARDOIX	2	79- PRIVAS	4
6- ARLEBOSC	1	80- ROCHECOLOMBE	5
7- AUBENAS	2	81- ROMPON	1
8- BAIX	1	82- ROSIÈRES	4
9- BEAUCHASTEL	1	83- SABLIERES	1
10- BEAULIEU	1	84- SAMPZON	3
11- BEAUMONT	1	85- SANILHAC	1
12- BESSAS	1	86- SARRAS	1
13- BIDON	1	87- SAVAS	2
14- BOGY	1	88- SCEAUTRES	1
15- BORÉE	2	89- SÉCHERAS	2
16- BOULIEU-LES-ANNONAY	1	90- SILHAC	2
17- BOURG-SAINT-ANDÉOL	3	91- SOYONS	2
18- BOZAS	1	92- ST-AGRÈVE	3
19- BERRIAS-ET-CASTELJAU	1	93- ST-ALBAN-AURIOLLES	1
20- CHALANCON	1	94- ST-ALBAN-D'AY	1
21- CHAMBONAS	1	95- ST-ANDÉOL-DE-VALS	2
22- CHAMPI	2	96- ST-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES	1
23- CHARMES-SUR-RHÔNE	2	97- ST-APPOLINAIRE-DE-RIAS	1
24- CHASSIERS	3	98- ST-BARTHELEMY-GROZON	2
25- CHEMINAS	2	99- ST-BASILE	2
26- CHIROLS	2	100- ST-CIERGE-LA-SERRE	11
27- CHOMÉRAC	2	101- ST-CYR	2
28- COUX	1	102- ST-DÉSIRAT	3
29- CREYSSEILLES	2	103- ST-DIDIER-SOUS-AUBENAS	1
30- CRUAS	1	104- ST-ETIENNE-DE-FONTBELLON	4
31- DARBRES	2	105- ST-ETIENNE-DE-SERRES	2
32- DAVEZIEUX	1	106- ST-FÉLICIE	2
33- DESAIGNES	1	107- ST-GENEST-LACHAMP	1
34- DEVESSET	1	108- ST-GEORGES-LES-BAINS	1
35- DUNIÈRE-SUR-EYRIEUX	1	109- ST-JEAN-CHAMBRE	2
36- EMPURANY	4	110- ST-JEAN-DE-MUZOLS	1
37- ÉTABLES	2	111- ST-JEAN-DE-POURCHARESSE	1
38- FLAVIAC	3	112- ST-JEURE-D'AY	1
39- GILHOC-SUR-ORMÈZE	2	113- ST-JOSEPH-DES-BANCS	2
40- GLUN	1	114- ST-JULIEN-EN-ST-ALBAN	1
41- GOURDON	1	115- ST-JULIEN-LABROUSSE	1
42- HORS DÉPARTEMENT	1	116- ST-JULIEN-ROUX	1
43- JAUJAC	4	117- ST-LAGER-BRESSAC	1
44- LABASTIDE-DE-VIRAC	1	118- ST-MARCEL D'ARDECHE	2
45- LABASTIDE-SUR-BESORGUES	1	119- ST-MARCEL-LÈS-ANNONAY	2
46- LABATIE D'ANDAURE	1	120- ST-MARTIAL	1
47- LABLACHÈRE	2	121- ST-MAURICE-D'IBIE	2
48- LACHAPPELLE-SOUS-AUBENAS	1	122- ST-MICHEL-DE-CHABRILLANOUX	2
49- LAGORCE	2	123- ST-PÉRAY	5
50- LALEVADE-D'ARDÈCHE	1	124- ST-PRIEST	5
51- LAMASTRE	9	125- ST-PRIVAT	3
52- LANAS	2	126- ST-ROMAIN-D'AY	1
53- LARGENTIÈRE	1	127- ST-SAUVEUR-DE-CRUZIÈRES	4
54- LARNAS	1	128- ST-SERNIN	2
55- LAURAC	2	129- ST-SYLVESTRE	2
56- LAVILLEDIEU	1	130- ST-SYMPHORIEN-DE-MAHUN	1
57- LE CHEYLARD	1	131- ST-VICTOR	1
58- LE CRESTET	2	132- TALENCIEUX	1
59- LE TEIL	3	133- THORRENC	1
60- LENTILLÈRES	3	134- TOULAUD	4
61- LES ASSIONS	1	135- TOURNON	3
62- LES SALELLES	2	136- UCEL	2
63- LES VANS	1	137- VALS-LES-BAINS	2
64- LESPERON	1	138- VEYRAS	2
65- LYAS	1	139- VILLENEUVE-DE-BERG	1
66- MALBOSC	2	140- VINEZAC	1
67- MARIAC	1	141- VION	1
68- MARS	1	142- VIVIERS	2
69- MERCUERS	1	143- VOGÜÉ	2
70- MIRABEL	2		
71- MONTPEZAT-SOUS-BAUZON	2		
72- MONTRÉAL	2		
73- NOZIÈRES	2		
74- PAILHARÈS	2		

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
À MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

Le principe de l'action coordonnée s'est étendu en 2002 aux interventions en milieu scolaire. Il s'agit dans ce domaine d'intervenir prioritairement dans les communes situées dans des communes ayant sollicité le CAUE. Une première expérience proposée à la commune MONTPEZAT-SOUS-BAUZON au début de l'année scolaire 2002/2003 sera menée au cours des deuxième et troisième trimestre de l'année scolaire. Le CAUE accompagne cette commune dans la réalisation de son Plan Local d'Urbanisme mais aussi pour d'autres projets d'aménagement.

Il a été proposé à la municipalité de rencontrer la totalité des enfants scolarisés de la maternelle grande section à la troisième, soit 276 élèves. Le programme revêt plusieurs volets permettant à la fois aux enfants d'acquérir des connaissances au niveau de leur territoire et de son paysage, de l'urbanisme, mais aussi de rencontrer les acteurs de l'aménagement (élus, bureaux d'études). À l'issue des interventions, les enfants seront interrogés par un questionnaire sur leur vision et leurs souhaits concernant la commune. Au-delà des rencontres directes, ce document servira de lien entre la municipalité et les élèves.

Ce type d'action présente plusieurs intérêts. Au niveau des enfants, il permet d'aborder des sujets complexes par le biais de l'action concrète. Il élargit le processus de concertation imposé par la loi SRU et crée une émulation auprès des parents impliqués dans ce même processus.

Quelles solutions proposes-tu pour répondre à chacun de tes souhaits ?

De demander si le monde est d'accord. Si c'est possible

Quelles seraient selon toi les raisons qui pourraient empêcher tes projets de se réaliser ?

- un manque d'argent,
- un manque de place,
- des personnes pas d'accord,
- d'autres raisons.

5 - Libre expression

Nous sommes intéressés par toutes les remarques que tu pourrais faire au sujet de MONTPEZAT-SOUS-BAUZON, aussi n'hésites pas à nous les indiquer si tu ne trouves pas de place pour l'écrire dans les autres chapitres.

Département de l'Ardèche

Canton de Montpezat-sous-Bauzon



AVRIL 2003

QUESTIONS AUX ÉLÈVES

Commune de MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
Année scolaire 2002/2003

CAUE

Quelles solutions proposes-tu pour répondre à chacun de tes souhaits ?

Je pense que Montpezat est un très beau village et j'espère que plus tard il y aura plus d'habitant

Quelles seraient selon toi les raisons qui pourraient empêcher tes projets de se réaliser ?

- un manque d'argent,
- un manque de place,
- des personnes pas d'accord,
- d'autres raisons.

5 - Libre expression

Nous sommes intéressés par toutes les remarques que tu pourrais faire au sujet de MONTPEZAT-SOUS-BAUZON, aussi n'hésites pas à nous les indiquer si tu ne trouves pas de place pour l'écrire dans les autres chapitres.

Département de l'Ardèche

Canton de Montpezat-sous-Bauzon



AVRIL 2003

QUESTIONS AUX ÉLÈVES

Commune de MONTPEZAT-SOUS-BAUZON
Année scolaire 2002/2003

CAUE



Montpezat sous Bauzon - Classe de Maternelle

INTERVENTION EN MILIEU SCOLAIRE
DANS LE COIRON

Suite à des journées de formation organisées par le CAUE auprès des enseignants de l'ensemble du département, une série d'interventions a été menée dans les classes entre 1998 et 2002. Ce programme répondait aux objectifs suivants :

- Rendre les élèves capables de comprendre le rôle de chacune des composantes de leur paysage quotidien ;
- leur faire prendre conscience que l'environnement proche s'intègre dans une organisation spatiale plus vaste ;
- observer les spécificités de leur environnement quotidien et étudier le rôle de chacun de ses éléments. Dégager les éléments dominants de chacun de ces paysages ;
- apprendre à représenter un paysager familier ;
- apprendre à travailler ensemble et échanger des connaissances.

Ce programme s'est achevé en 2002 par des interventions sur les communes de : SAINT-PONS, BERZÈME, LUSSAS, SAINT JEAN-LE-CENTENIER ET DARBRES.

L'opération s'est adressée à un large éventail d'âge et de contextes puisqu'elle concernait des élèves de 2 à 13 ans habitant dans des zones géographiques très différentes. En 2002, seules des classes primaires ont été concernées. Étant donnée la fréquence des classes uniques, les programmes ont été établis afin de fonctionner avec des niveaux d'âges très hétérogènes.

Chaque intervention s'est déroulée sur plusieurs phases et commençait par un travail en classe. Ce temps permit une première approche du sujet et la préparation d'une sortie sur le terrain. Cette séance s'est organisée différemment selon les classes. Les objectifs étaient les

suivants :

- Analyser comparativement la vision subjective d'un paysage laissée par la mémoire et la vision objective faite sur place. Les enfants dessinaient ou décrivaient de mémoire un lieu connu qu'ils sont allés ensuite voir sur place. Ce travail a permis d'aborder la subjectivité de notre regard sur le paysage.
 - Aiguiser le regard des enfants. Une série de diapositives fut projetée et commentée par le biais d'un jeu de questions-réponses. Les enfants ont appris à élargir leur regard, et à classer les informations qu'ils pouvaient obtenir à partir d'une vue.
 - Enrichir le vocabulaire descriptif. L'apport de mots nouveaux permit aux enfants de distinguer plusieurs approches possible à partir d'un même paysage : approche sensorielle, sociologique, architecturale, écologique, etc ... ceci permit d'affiner la description des différents éléments : termes de couleur, de formes, de volumes.
 - Préparer la restitution graphique. En dessinant sur des vues projetées, les enfants ont constaté la présence des lignes essentielles qui constituent le paysage. Cette étape a permis de hiérarchiser les éléments à prendre en compte lors de l'observation sur le terrain.
- Sur le terrain, les élèves sont allés rechercher les éléments qui leur permettent de caractériser et comprendre la formation et l'évolution d'un paysage. Ils travaillaient ainsi sur la couleur, la texture, les lignes du paysage, les mots du paysage, les composants, le cadastre. Un document appelé «herbier de village», fut distribué à chaque classe. Cet outil orienta les recherches et créa en quelque sorte une carte d'identité paysagère de la commune.
- Le travail sur la couleur consista à repérer, identifier et nommer les

couleurs des différents éléments qui nous entourent. Les enfants ont été invités à parcourir le village et choisir quelques éléments selon les propositions faites dans l'herbier (boiseries, pierres, tuiles...) en rapprochant le nuancier, les enfants trouvèrent les couleurs et les nommèrent, puis ils les prélevèrent dans les catalogues afin de remplir l'herbier.

En ce qui concerne les mots du paysage, il fut question de décrire le paysage mais aussi d'expliquer les sensations et sentiments qu'il inspire, l'objectif étant d'enrichir le vocabulaire des enfants dans ce domaine spécifique. Afin de les aider, des listes de mots classés par thème ont été préalablement distribuées.

L'approche de la texture a été réalisée à l'aide de papiers appliqués et crayonnés sur les différents matériaux (revêtement de roues, écorces, enduits, etc).

Afin de mettre en évidence les lignes essentielles du paysage, un viseur a été distribué à chacun des élèves. Cet outil limite le champ de vision, permettant aux élèves de distinguer les lignes.

La plupart des élèves du cours moyen savent utiliser un cadastre aussi, l'exercice dans le cas présent fut d'utiliser la mémoire visuelle des lieux afin de reconstituer les éléments manquants du cadastre distribué.

La restitution du travail servit à évaluer les acquis. Dans le cas des écoles du Coiron, cette étape a pris la forme de vastes tableaux sur lesquels, les élèves ont dessiné un paysage choisi de leur commune et ont ajouté en encadrement des éléments de détail tels que matériaux, procédés de construction, couleurs... Ces tableaux furent exposés en différents endroits de la commune, Mairie, cantine, salle de classe.

RECHERCHES DOCUMENTAIRES POUR L'ANNÉE 2002

	NOM	SUJET	RÉSULTATS RECHERCHES	DATE
1	Éditions ADELSA, Clarisse DENIAU	pour plaquette, docs sur viticultures et différentes cultures		21/03/02
2	Village Magazine, Lucille VILBOUX	pour fiche signalétique dans n° d'avril, rech photos de panneaux solaires chez des particuliers	Pas de photos faites par le CAUE (pb droit d'auteurs)	22/03/02
3	ATOU (bureau d'étude)	Recherche différentes subventions	Fax 0244 avec taux de subventions.	26/03/02
4	Parc National du Vercors, Pierre MIGAYROU	Demande la publication : "L'assainissement communal, guide de procédure à l'usage des maires"	1 exemplaire envoyé	26/03/02
5	Mairie de Laboule, cté d'environnement, M. JENNY	documentation de préconisation pour modifications apportée aux bâtiments, conseils pour crépis, rejointements...	Renseignements données par PFX	26/03/02
6	Mme BARACAN	Largeur porte wc handicapés+ dimensions intérieures pour Théâtre verdure	fax photocopie des dimensions d'un ouvrage au CAUE	27/03/02
7	Agence François Seigneur, Sylvie de la Dure Architectes	DPU, définition...	réalisation d'un relié sur le Droit de Prémption Urbain d'après le CD "construction et urbanisme"	avr-02
8	Bibliothèque municipale St-Julien-en St-Alban, Mme Rouméas	Pour expo sur l'eau, du 25 avril au 6 mai, recherche documentation en Land Art.	proposition prêt expo pédagogique "l'eau buissonnière"	2/04/02
9	Lycée professionnel André Cuzin, Mme SENIGALLIA (documentaliste)	Documentation sur l'habitat dans la région et sur les anciens matériaux: pour exposition	Copie d'ouvrages	8/04/02
10	Associa° des Maires, Peggy GARY	Recherche documentation sur la DUP	information du cd-rom "construction et urbanisme" imprimées (sur place)	10/04/02
11	Valérie NAULEAU, étudiante (licence GL) 04 75 94 57 43	Comment réaliser 1 étude de faisabilité pour créer un jardin ouvert à la visite: normes; réglementation; clés pour que le jardin soit viable économiquement; label (jardin thématique?); règle	Renseignement donnée par LT	fév-02
12	CAUE CALVADOS Véronique THOMAS 28, rue Eudes 14000 CAEN	Demande sur l'organisation de l'université d'été de 1998: plaquettes, courriers, nombre d'invités, mode d'hébergement	Dans boîte d'archives: programme et courriers de réservation	19/06/02
13	M. COULOMB (Mairie de LA VOULTE) 04 75 62 40 44	Conseils sur maîtrise d'œuvre: est-ce que l'établissement de bordereaux consultatifs entre dans une mission ACT (assistance contrôle de travaux) ou EXE?		20/06/02
14	M. DUVAL société Eurodif à PIERRELATTE fax: 04 75 50 52 38	Demande liste architectes et urbanistes pour projet de voirie (modification d'un rond point)	Liste Bureaux d'études sur File maker pro	21/06/02
15	Mme COMPAGNON (Particulier)	Demande liste architectes	Liste Bureaux d'études sur File maker pro	1/07/02
16	Chambre d'agriculture Mme BRO	construction des gîtes, "bordereau de prix"	Emprunt d'un livre au centre de doc	2/07/03
17	Association "1ère rue", ville de Biay (54) Mme. Véronique LEONARD 03 82 20 28 55	Recherche vidéo sur jeunes architectes du département		10/07/02
18	M. Robert MARCHAND 10, rue Constantine 37000 TOURS	Recherche informations sur les types de façades dans la région	photocopies de livres du centre doc	24/07/02
19	Mme Marianne CARENO	Recherche synthèse sur la loi SRU	cd-rom "Éditions législatives"	26/09/02

Le centre est en libre accès pour tout public, la consultation des documents se fait sur place avec la possibilité d'emprunter gratuitement les ouvrages.

Productions documentaires :

Une veille documentaire a été mise en place en fonction des besoins du CAUE et des demandes des stagiaires. Le suivi des thématiques choisies est effectué sur une durée minimum d'environ 5 heures par semaine sur internet.

Quelques thèmes demandés :

- Art contemporain associé à l'urbanisme ;
- méthode d'analyse paysagère ;
- organisation de l'aménagement du territoire dans les communautés européennes ;
- HQE et programmation ;
- assainissement pluvial ;
- médiation culturelle ;
- évolution des documents d'urbanisme, de leur perception ;
- développement durable...

Une sélection d'articles se fait également parmi les 12 abonnements de revues correspondant aux thématiques abordés par le CAUE, ce qui permet ainsi à chaque chargé d'études de se faire un dossier sur un sujet.

Une revue de presse bimensuelle est réalisée à partir des journaux suivants : Le Dauphiné libéré, La Tribune et Terre Vivaroise.

Bibliothèque :

30 ouvrages ont été acquis en 2002,

▪ Architectures de l'électricité / Fondation Électricité de France, Institut Français d'Architecture. – Paris : Édition Norma, 1992. – 173p. ill.

▪ Une cité à Chaillot / Jean-Louis Cohen, Claude Eveno. – Besançon : Édition de l'Imprimeur, 2001. – 120p.

▪ De l'écologie urbaine au développement durable / Agence Régionale de l'Environnement de Haute-Normandie. – Voiron : La Lettre du cadre territoriale, 2001. – 186p.

▪ La loi S.R.U. et le nouvel urbanisme / Jean-Michel Rollot. – Paris : Édition Sorman, 2002. – 240p.

▪ Le certificat d'urbanisme après la loi solidarité et renouvellement urbains / Patrick Hocreitere. – Sofiac, 2001. – 219p.

▪ Patrimoine et paysages culturels : Actes / du colloque international, Saint-Émilion, 30 mai – 1er juin 2001. – Éditions Confluences, 2001. – 351p. – (Renaissance des cités d'Europe).

▪ Les espaces publics urbains : recommandations pour une démarche de projet ; ss la dir. de Jacques Cabanieu. – (Paris) : MICO, 2001. – 172p.

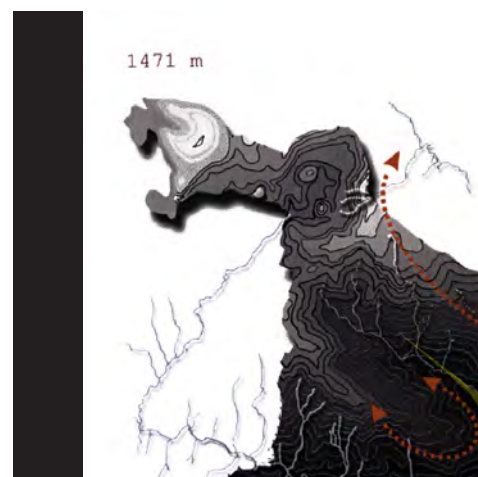
▪ Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats / Bertrand Folléa. – Paris : Ministère de l'Aménagement, du Territoire et de l'Environnement, 2001.

▪ L'infiltration des eaux pluviales : planification, mise en œuvre et gestion : journée d'études / Groupe de recherche Rhône-Alpes sur les Infrastructures et l'Eau, Lyon, 20 juin 2000. – Villeurbanne : GRAIE, 2001. - pagination multiple.

▪ La pluie : une ressource urbaine : Conférence / GRAIE, Lyon, 25 janvier 2001. – Lyon : GRAIE, 2001.

▪ Les énergies renouvelables, histoire, état des lieux et perspectives / Jean-Christophe Lhomme. – Paris : Delachaux et Niestlé, 2001. – 190p.

▪ Les Zones de Protection du Patrimoine, Architectural, Urbain et paysager / Ministère de la Culture et de la Communication, Direction de l'Architecture et du Patrimoine ; Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Direction de la Nature et des paysages ; document réalisé avec le concours de l'Association nationale des architectes des bâtiments de France. – Paris, 2001. – 60p. : ill.



PAYSAGE et CINÉMA JAPONAIS

Programme

20h30 - 21h30

Conférence de

M. Augustin BERQUE

professeur à l'EHESS de Paris

*"Les profondeurs du paysage
dans le cinéma japonais"*

22h00 - 05h30

projection de

4 films long métrage

**Nuit du
8 au 9 juin
roseraie
de Bert
à Tauriers**

*Les contes
de la lune vagabonde*
de Kenji MIZOGUSHI

Charisma
de Kiyoshi KUROSAWA

L'île nue
de Kaneto SHINDO

L'empire de la passion
de Nagisa OSHIMA

Ouvert à tous et gratuit

Fléchage depuis Largentière - sac de couchage recommandé
Restauration uniquement sur réservation. Prix du repas 16 €

Manifestation organisée par le
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme
et de l'Environnement de l'Ardèche

04 75 64 36 04



CAUE

de l'Ardèche



LE MILIEU URBAIN



Naissance d
Montlaur - su
des deux vallé

Un second
Pourcheyrolle

L'évolution t
économiques

Aujourd'hui, l
bourg répor
l'expansion du



**Le village concentre les fonctions r
Les services publics (mairie entre a
implantés dans le vieux bourg.
Dans l'ensemble du bâti résidentiel
de bâtiments inoccupés et des loge**



Continuité entre
anciennes bâtisses



La rue commerçante



- Les constructions sont implantées
et sur la limite séparative.
- Il s'agit d'une structure bâtie très



NUIT DU FILM 2002
PAYSAGE ET CINÉMA JAPONAIS

La soirée a débuté par une conférence d'Augustin BEROQUE, géographe, enseignant à l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales, où il dirige le Centre de Recherches sur le Japon Contemporain.

"...La perspective est la forme symbolique de l'émergence du sujet moderne. De manière plus générale le paysage est une forme symbolique. Il nous apparaît de cette façon car c'est elle que nous avons sous les yeux. Cette forme qui nous est de plus en plus importante est imprégnée de notre être, je dirai que notre être même en dépend. Cette idée est encore difficile à accepter du point de vue des sciences modernes de la nature. Par exemple, l'écologie du paysage ne doit pas adopter un tel point de vue, elle doit se borner à mesurer les objets sinon elle ne serait pas une discipline scientifique, une science de la nature. Ce point de vue, est difficile à admettre au niveau des sciences modernes. Il avait été posé dès l'origine de la notion même de paysage non pas en Europe mais en Chine. C'est en effet en Chine que cette notion est apparue pour la première fois dans l'histoire de l'Humanité, vers le IV^{ème} siècle de notre ère. Un peintre qui s'appelait Tsan Ping, a écrit le premier traité du paysage dans l'histoire de l'Humanité. Ce peintre chinois vivait au IV^{ème} et V^{ème} siècle. Dans son introduction à la peinture de paysage, il pose un principe : le paysage, tout en

possédant une forme matérielle tend vers l'esprit. On pourrait traduire aujourd'hui : c'est à la fois un objet matériel qu'on peut mesurer, c'est l'environnement. Mais c'est aussi autre chose, hors du temps. Tsan Ping utilise le terme " tendre ". Son vocabulaire est imprégné par le Bouddhisme et le Taoïsme. Nous nous dirions aujourd'hui qu'il y a forcément un lien avec notre subjectivité.

Extrait de la conférence d'Augustin BEROQUE.

La projection des quatre films a duré de 22h à 5h30. Chaque film a fait l'objet d'une présentation par Gilles LAPRÉVOTTE, directeur du Festival International du Film d'AMIENS.

CHARISMA

de Kiyoshi KUROSAWA

LES CONTES DE LA LUNE VAGUE

de Kenji MIZOGUCHI

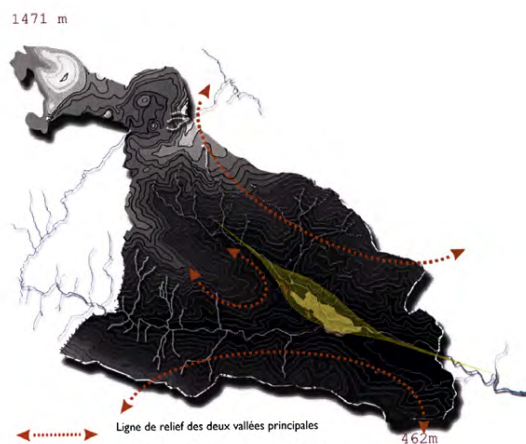
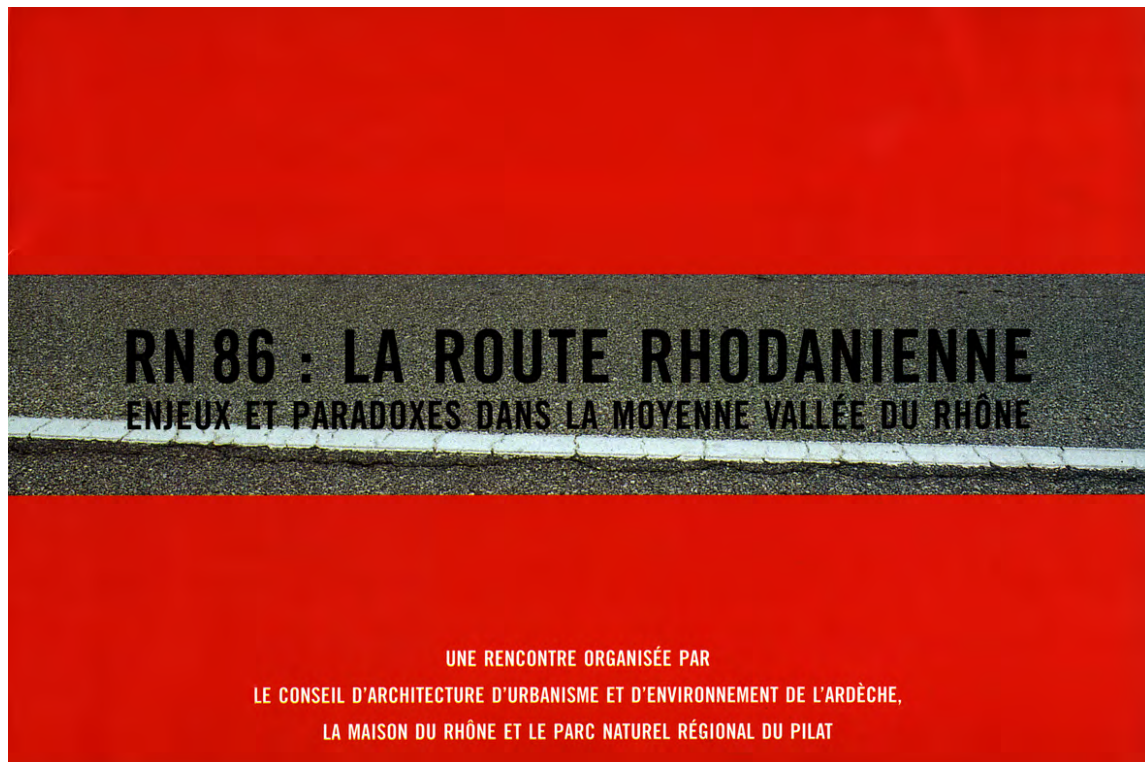
L'ÎLE NUE

de Kanedo SHINDO

L'EMPIRE DE LA PASSION

de Nagisa OSHIMA





Révision du Plan Local d'Urbanisme



Le village concentre les fonctions résidentielle, économique et commerciale. Les services publics (mairie entre autres) ainsi que les implantés dans le vieux bourg. Dans l'ensemble du bâti résidentiel, on constate un grand nombre de bâtiments inoccupés et des logements à vendre ou à louer.



Continuité entre anciennes bâtisses



La rue commerçante



Façade sur rue

- Les constructions sont implantées à l'alignement de la rue et sur la limite séparative.
- Il s'agit d'une structure bâtie très dense, implantée d'où une emprise au sol de 50 %.
- Les façades sont orientées sur rue.
- Une grande homogénéité des volumes et de l'aspect des constructions (les matériaux locaux tels que pierres basaltiques).
- La hauteur des constructions est souvent d'un RDC + combles.
- Les toitures en tuiles, à 2 pans, le faîtage étant parallèle à la rue.
- Les clôtures assurent la continuité du front bâti sur la rue.

Enjeu : La préservation des caractéristiques devra être recherchée au travers du zonage

Révision du Plan Local d'Urbanisme

LE MILIEU URBAIN



Naissance d'un nouveau bourg - sur des deux vallées

Un second bourg - Pourcheyrolle

L'évolution bâtie économique le

Aujourd'hui, l'expansion du bourg répond l'expansion du t

Le cœur de Montauroux de la Prairie et Pourcheyrolle.

Tous ces événements d'urbanisme

RN 86



Voie de transit local ou itinéraire bis, la route nationale 86, qui de Lyon à Nîmes longe la rive droite du Rhône, constitue un élément de découverte du sillon rhodanien. Outre ses aspects fonctionnels incontournables – la RN 86 permet de relier selon un système de peigne les vallées et les arrières pays ardéchois – elle offre une diversité de paysages et de terroirs participant de l'identité de la moyenne vallée du Rhône. Cependant, elle souffre d'une carence en termes de visibilité à l'échelle régionale et de lisibilité pour les usagers.

Le CAUE, en relation avec la Maison du Rhône et le PNR du Pilat, ont organisé une rencontre qui posait la question de la lisibilité de la voie tant dans ses dimensions patrimoniales que dans les rapports entretenus avec les villages traversés. Cette réunion a permis d'échanger sur les contraintes, les atouts et les perspectives à envisager pour affirmer le potentiel touristique de la RN 86.

RN 86 / La route rhodanienne, enjeux et paradoxes

RN
86

Une rencontre organisée il y a quelques semaines à Tournon (Ardèche) a réuni différents acteurs concernés par la réhabilitation de la RN 86 dans la Moyenne Vallée du Rhône.

« À quelques mois du grand débat sur l'évolution des infrastructures de transport dans la vallée du Rhône, il semble important de signifier des exigences spécifiques autour de la RN 86, et d'insister sur des enjeux autres que le simple comptage des flux » a fait remarquer en préambule Jacky Vieux, directeur de la Maison du Rhône.

Organisée conjointement par le Conseil à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement de l'Ardèche (CAUE), par la Maison du Rhône et le Parc Naturel Régional du Pilat, cette rencontre a en effet permis de faire le point sur les spécificités et les enjeux d'un axe qui, pour être touristique, n'en est pas moins le vecteur principal de communication de la vallée du Rhône sur sa rive droite... Morceaux choisis.



CAUE Ardèche

IMAGES DE LA RN 86

La réflexion qui s'engage autour de la RN 86 offre l'opportunité de s'affranchir des logiques habituelles face à un système de flux : en raison de sa situation particulière, cette route est le symbole de la visibilité d'un secteur comme la Moyenne Vallée du Rhône.

Délimitée de part et d'autre par le massif central et le fleuve, elle s'égare le long de l'étroit sillon rhodanien, en dialoguant avec le fleuve ou en s'en écartant au gré de son parcours. De telles contraintes géographiques expliquent à la fois la présence effective d'infrastructures lourdes et la complexité des aménagements à mettre en œuvre.

Route paysagère, la RN 86 offre des vues remarquables sur le fleuve, en relation directe avec les éléments qui lui sont associés : les ponts, les îles, les façades des maisons, les berges, mais aussi les points de vue sur les barrages ou les centrales de production énergétique. Car elle constitue une entrée potentielle sur le patrimoine industriel, qui, même s'il n'est pas toujours perceptible sur le parcours, marque profondément le territoire.

Route patrimoniale, elle traverse des terroirs riches et diversifiés par la liaison que le fleuve permet entre la Drôme et l'Ardèche, et dans une

moindre mesure au nord de ce territoire, entre l'Isère et la Loire.

C'est un espace habité, qui jouxte des espaces publics (quais, berges, places) en confrontation avec le fleuve. Parce qu'elle possède autant d'atouts touristiques qu'identitaires, elle révèle un ensemble de pratiques humaines (viticulture, industrie, relations avec le fleuve...) et peut constituer le terreau d'une identité partagée à l'échelle de la Moyenne Vallée du Rhône.

TRAVERSER LES VILLES ET VILLAGES...

À Chavanay

Chavanay subit de plein fouet les difficultés occasionnées par le trafic routier à l'échelle nationale. Les solutions alternatives de transport multimodal, telles que le ferroutage et le fret par voie d'eau, ne sont pas privilégiées, alors que le trafic sur route ne cesse d'augmenter.

Comment alors développer le tourisme local dans ces conditions ? Et comment, face à un trafic routier toujours plus intense, faire en sorte que la RN 86 reste attractive pour les

visiteurs ?

C'est pourquoi la commune a confié à un cabinet d'architecture la réalisation d'une analyse fonctionnelle et paysagère : il s'agit de proposer un aménagement sécurisant de la RN 86 dans la traversée de la ville, de marquer la présence du fleuve et de ses coteaux viticoles, et enfin, de prendre en compte la dimension touristique.

L'étude pré-opérationnelle a ainsi mis l'accent sur les objectifs suivants : limiter la vitesse (création d'un rond-point à l'entrée de Chavanay) ; rendre lisible la lecture du paysage (faire découvrir les pôles d'intérêts du village) et intégrer un ensemble d'habitations à ces aménagements.



CAUE Ardèche

RN 86

ARTICLE DANS LA REVUE "COURANT RHÔNE" N°7

À Tournon

Entre Rhône et montagne, la traversée de Tournon par la RN 86 reste également problématique et parasitée par les entraves à la circulation (travaux...) sur l'autre rive. Au détriment du cadre de vie des riverains, la RN 86 est devenue un espace de transit pour les poids lourds, les convois exceptionnels et les automobilistes qui l'utilisent comme un itinéraire de délestage.

À Bourg-Saint-Andéol

Commune située au sud de l'Ardèche, Bourg-Saint-Andéol est en position de carrefour entre la Drôme, le Gard et le Vaucluse. La ville connaît les mêmes difficultés liées au transit et au stationnement que les autres communes évoquées précédemment : comment retrouver le contact pour les habitants de la commune et tous les riverains avec le fleuve ? Et comment faire pour améliorer la qualité de vie dans la commune ?

Un plan de circulation est à l'étude, afin de faire passer le trafic au bord du Rhône plutôt qu'en centre ville. Mais la déviation du trafic le long du Rhône n'est pas sans conséquence : si le transit s'améliore, la route reste submersible (sur 300 mètres environ) et les habitants sont coupés de l'accès au fleuve. C'est pourquoi il conviendrait d'envisager des aménagements susceptibles de rétablir cette relation, par des passerelles et des enrochements éventuellement, tout en permettant aussi aux automobilistes de passage de découvrir le paysage fluvial. De plus, une meilleure matérialisation de l'entrée de la commune inciterait ces visiteurs à s'arrêter à Bourg St Andéol. Par ailleurs, la circulation à l'intérieur de la ville a toujours été étudiée longitudinalement, dans le sens de la nationale, et jamais de manière transversale. Or les trajets des riverains s'effectuent souvent d'ouest en est (en particulier pour gagner Pierrelatte dans la Drôme). Ce trafic transversal est à prendre en compte dans les aménagements futurs. La différence d'échelle, entre transit national et local, est ici flagrante.

À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE

Le projet de requalification de la RN 86 est à considérer dans sa globalité, ce qui est plus facile lorsque l'on n'est pas confronté directement aux sollicitations des riverains comme le sont les maires.

Quels sont les objectifs d'une telle requalification ?

Faciliter le trafic et sa fluidité tout en tenant compte des problèmes de

sécurité routière, favoriser le développement économique, mettre en valeur les paysages situés le long de l'itinéraire (fleuve, vignes, parc naturel régional du Pilat, monts d'Ardèche). En aucun cas la RN 86 ne doit devenir un axe de délestage de la RN 7 et de l'autoroute A 7, délestage certainement aussi défavorable à la valorisation du territoire qu'au bien-être de ses habitants.

Le contexte de la vallée du Rhône est en effet très dur, et le trafic intense. Il s'agit aujourd'hui d'influencer la sphère politique pour que soit mise en place une déviation, bien en amont de la région lyonnaise, qui puisse séparer le transit vers l'est (Italie) et l'ouest (Espagne), et par là, irriguer les territoires qui souffrent d'un manque de « communication ».

Il convient donc de mettre en perspective les projets sur la RN 86 en les rattachant aux problématiques de transport à l'échelle européenne. C'est à ce titre que l'Europe peut s'engager sur ce dossier, en lien avec la Région Rhône-Alpes et pour l'aménagement de l'ensemble de cette route.

Dans le cadre de la charte du parc du Pilat, un travail paysager s'est attaché à un tronçon de la RN 86. Sans doute pourrait-il être transposé à l'ensemble des communes situées sur l'axe, complété par le traitement des voies susceptibles d'améliorer la sécurité et le cadre de vie.

ÉTUDE DE CAS

La région Franche-Comté pâtit d'un déficit d'image en termes économiques et touristiques. Afin de développer les échanges au cœur même du territoire et d'inciter les touristes à le découvrir, la Région a commandité une étude visant à définir un axe routier longitudinal au sein du massif du Jura, alors qu'il est soumis à une logique de transversale est-ouest.

Une telle opération mise sur la valorisation environnementale et paysagère de l'axe lui-même et des villes et bourgs traversés. Par ailleurs, il s'agit de définir une stratégie de promotion de cet itinéraire, de façon à renforcer le développement économique et touristique local.

La stratégie proposée s'est attachée à rendre cet axe identifiable (traitement physique, signalétique, services...) et révélateur des paysages traversés, qu'ils soient naturels, bâtis ou porteurs d'ambiances.

DE LA PERSPECTIVE AUX PROJETS

La mise en valeur de la RN 86 à hauteur de la Moyenne Vallée du Rhône permettrait d'imaginer le développement de ce territoire dans un contexte élargi : celui du quart sud-est de la France. Une telle approche doit s'inscrire dans les quatre grands défis retenus par le Schéma Régional d'aménagement et de développement du territoire pour 2020 :

- ouverture au monde : la RN 86 participe d'une qualification de la région tout entière, qualification à amplifier via l'offre touristique et l'accueil réservé aux étudiants étrangers et aux entreprises
- le défi de la haute qualité régionale où économie et écologie doivent se combiner et multiplier leurs effets
- la notion de "territoires intelligents", avec des acteurs capables d'innover, de travailler ensemble et d'échanger. La RN 86 peut constituer une expérimentation de cette approche
- le développement de la personne, conçu au sein d'un territoire « solidaire » : le projet sur la RN 86 participe ainsi d'un cadre de vie qualitatif pour le territoire.



Définir un projet cohérent pour la RN 86, c'est à la fois engager la mise en valeur du territoire, mettre en relation les enjeux économiques qui lui sont attachés et créer un lien entre des intérêts divergents.

RN 86
ARTICLE DANS LA REVUE "COURANT RHÔNE" N°7



Si la requalification de la RN 86 est amenée à intégrer ce Schéma régional, elle est encore plus propice à s'inscrire dans la Charte de développement de la Moyenne Vallée du Rhône, pilotée par l'État, la Région Rhône-Alpes et les collectivités territoriales. Les projets retenus dans ce cadre seraient soutenus par les contrats de plan.

Liée au Rhône

L'aménagement de la RN 86 doit aller de pair avec celui du Rhône, en articulant l'installation de haltes fluviales, par exemple, avec les itinéraires routiers en bordure du fleuve.

Il s'agit non seulement de réfléchir à la mise en valeur d'une route, mais aussi à l'ensemble des infrastructures de transport comprises sur le territoire. Le ministère de l'Équipement examine d'ailleurs simultanément tous les modes de circulation : route, fleuve, rail, aérien, en préparation du prochain débat public dans la vallée du Rhône.

Cependant, il va falloir résoudre une contradiction majeure entre le besoin de transport et la nécessité de réduire les consommations énergétiques (notamment les gaz à effet de serre). L'arbitrage interministériel entre les ministères de l'Équipement et de l'Environnement retient la décision de transférer sur le rail ou sur le fleuve une partie du transport de marchandises.

Concertation élargie

En proposant une vision sur vingt ans (2020), les schémas interministériels montrent déjà un réel progrès en la matière. Pendant longtemps, seul l'État s'est révélé légitime dans la prise de décision, au nom de l'intérêt général. Aujourd'hui s'inventent des responsabilités emboîtées, où le local s'insère dans de nouvelles échelles élargies.

Nous sommes aujourd'hui à l'aube de l'organisation de nouvelles modalités du débat public. Celui-ci, tout en s'attachant toujours au rapport entre les administrations et les populations, devrait s'enrichir de l'intervention d'experts qualifiés et de chercheurs.

Même si la confrontation entre des intérêts divergents ne peut s'éviter, un certain nombre de propositions, parmi lesquelles il faudra choisir, sont à préparer largement en amont pour en mesurer les conséquences. Les Contrats globaux de développement montrent bien le chemin de ces expériences de concertation.

Le renouvellement institutionnel aura des conséquences certaines sur les processus décisionnels mis en place à partir de ces concertations élargies.

LE RYTHME ET LE FLUX

Le regard anthropologique apporte un autre éclairage à la problématique des transports dans la vallée du Rhône. Axe de délestage et de transit européen situé sur une zone de fort développement péri-urbain, la RN 86,

RN 86

ARTICLE DANS LA REVUE "COURANT RHÔNE" N°7

saturée et inadaptée à cette configuration, porte un double enjeu : désenclavement routier et amélioration de la vie locale.

Au niveau de la vie locale, une proposition devrait pouvoir se dégager à partir des éléments d'analyse suivants :

- la notion de rythme des croisements de flux de transport, qui concerne autant les personnes que les marchandises
- la prise en compte des destinations : qui va où, pour quoi faire ? Ne peut-on considérer le transport sous un angle différent et envisager ses bénéfices, en termes de retombées économiques et d'image ?

Le transit crée des liens entre deux territoires distincts, liens qui peuvent être favorables aux territoires traversés, pour peu que soit localement mise en œuvre une véritable stratégie de développement favorisant la synergie des acteurs (via le tourisme, l'économie, le commerce...).

Le transport sert-il ou non en définitive à relier les hommes entre eux ? Sert-il ou non à contractualiser des liens réciproques ? En somme, percevoir le transport de transit dans sa dimension relationnelle – au travers d'une perspective de construction de pôles d'échanges à l'échelle européenne –, c'est aussi dépasser la vision de l'itinérant-transporteur « nuisible », ou celle du touriste-vacancier abstrait, voire gêneur.

C'est engager une relation basée sur la réciprocité entre celui qui passe et

celui qui accueille. N'est-ce pas là la base d'une réelle et durable activité économique ? La difficile gestion quantitative des flux est considérablement aggravée dans la mesure où elle n'est pas l'occasion de créer des liens locaux, qui seuls, peuvent permettre un renversement durable du passage non désiré à un trajet vers une relation voulue.



UN DÉTOUR PAR L'HISTOIRE

La cohésion d'un territoire est entièrement liée au réseau routier. Depuis toujours, la route est un facteur d'identité certain des territoires et de leur patrimoine ; mais ce sont les impératifs politiques, bien avant les nécessités techniques, qui ont prévalu dans leur aménagement : ainsi, le réseau romain s'est constitué pour faciliter le déplacement des armées dans un contexte de conquête territoriale, et il est intéressant de constater qu'il s'est dégradé dès lors qu'il a perdu sa fonction militaire.

Aux XIV^e et XV^e siècles, l'essor des échanges économiques et la centralisation du pouvoir conduisent directement à la mise en place du réseau tel que nous le connaissons aujourd'hui : il conforte l'emprise royale sur le territoire. Il s'unifie par un ensemble d'éléments symboliques, arbres plantés le long des routes par exemple : la volonté paysagère porte la marque de la volonté politique initiale.

Au XVIII^e siècle, la notion de paysage dans les aménagements routiers prend tout son sens : le service des Ponts et Chaussées est créé, la réflexion s'engage sur les essences d'arbres à choisir en fonction des sites. En l'espace de 60 ans, on construit près de 30 000 km de routes droites, pavées et bordées d'arbres.

Au XIX^e, le souci esthétique et la volonté d'embellissement l'emportent : un

choix d'essences différenciées permet aux provinces d'affirmer leur identité. Les platanes deviennent l'emblème de la Provence, les fruitiers sont plantés en Alsace et en Lorraine, les chênes en Bretagne.

Au début du XX^e siècle, l'apparition, puis l'essor de l'automobile modifie la donne : les routes s'élargissent et sont revêtues en conséquence. Dans les années 1960, s'engage le programme autoroutier français qui amorce la rupture avec le traditionnel alignement d'arbres.

Si notre réseau routier est l'héritier d'une longue histoire où s'entremêlent les dimensions politique et culturelle, aujourd'hui, la réflexion sur le paysage et sur la préservation du cadre de vie se généralise. Elle est étroitement liée à l'attractivité et au développement touristique des territoires. Dans cette configuration, le patrimoine tient une place nouvelle. C'est pourquoi la qualification paysagère doit se concilier avec l'approche patrimoniale. Il s'agit de mettre l'accent sur une identité locale et régionale : quel paysage mettre en valeur, en lien avec quel patrimoine ?

La RN 86 présente un bon exemple de cette problématique ; sa requalification doit permettre de préserver et mettre en valeur des ouvertures vers les terroirs, les vignes et le fleuve pour fédérer des identités locales. L'expression « route rhodanienne » peut nous aider à aborder cette question parce qu'elle renvoie à la pluralité des héritages.

Arlette Auduc

ILS ÉTAIENT PRÉSENTS...

Françoise Grossetête, députée européenne et présidente du Parc Naturel Régional du Pilat

Robert Chapuis, vice-président, Conseil général de l'Ardèche

Jean Pontier, maire de Tournon

Édouard Roche, maire de Chavanay, vice-président de Rhône Pluriel, vice-président du Parc Naturel Régional du Pilat

Serge Martinez, maire de Bourg-Saint-Andéol

Patrick Fiffre, CAUE (Conseil à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement) de l'Ardèche

Hugo Saa, cabinet d'architecture Taller

Arlette Auduc, conservateur du patrimoine, chargée de mission pour le patrimoine paysager,

Direction de l'architecture et du patrimoine, ministère de la Culture et de la Communication

Didier Gaydou et Philippe Audibert, Cabinet d'architecture-urbanisme (Lyon)

Bénédicte Chassagne, directrice des études et de la prospective, Région Rhône-Alpes

Christian Maisonnier, directeur régional adjoint, ministère de l'Équipement

André Micoud, directeur du CRESAL (CNRS), président de la Maison du Rhône

Cyril Dumontet, conservateur, chef du service Patrimoine - Conseil général de l'Ardèche

Jacky Vieux, directeur de la Maison du Rhône